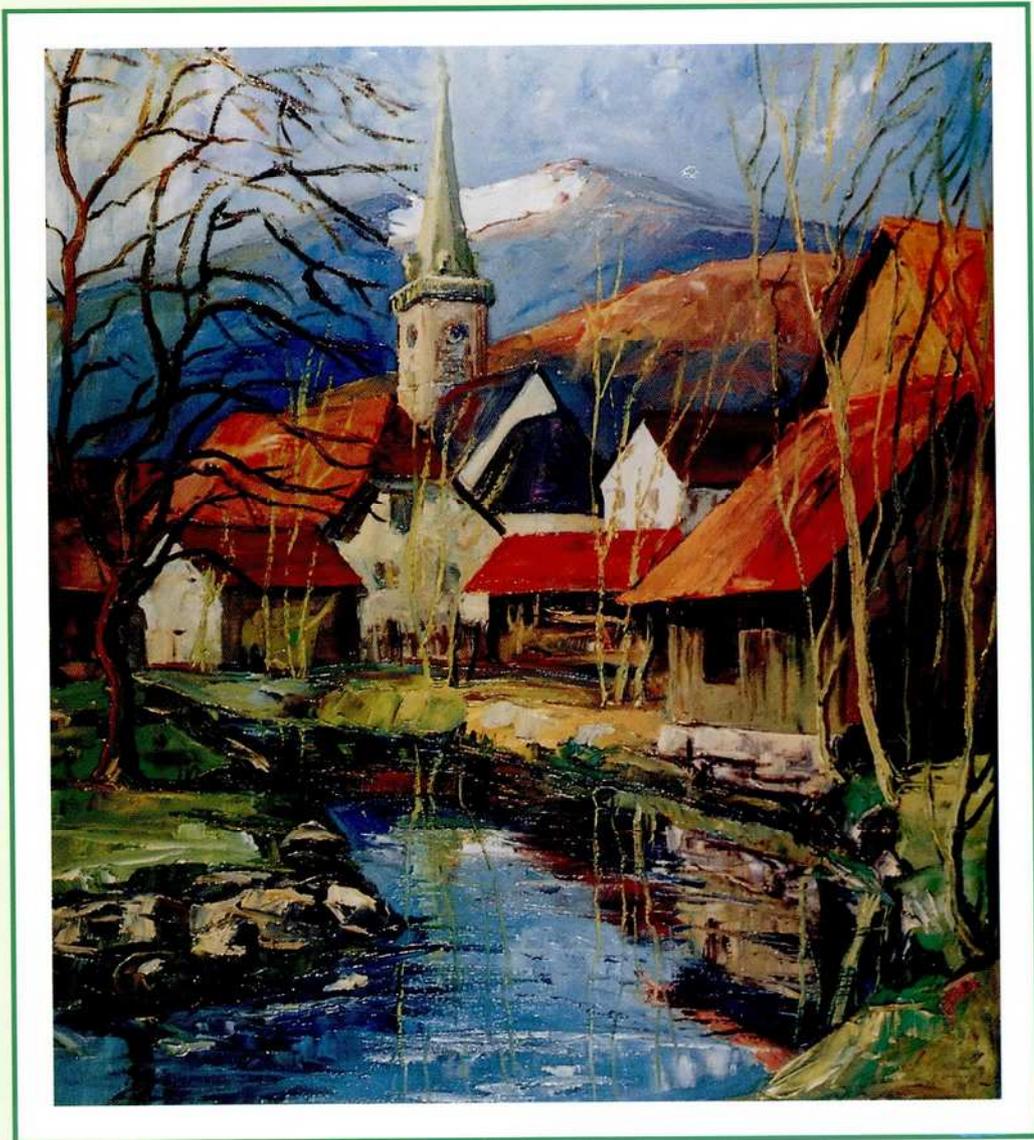


BITSCHWILLER-lès-THANN



Aperçu du village en 1970 (Peinture de M. A. Aveline).

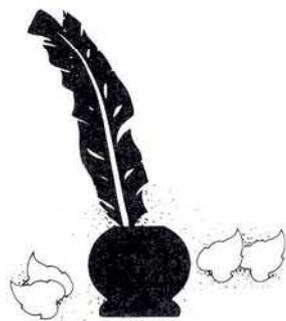
BULLETIN d'INFORMATION n° 23

MARS 1992

SOMMAIRE

1. Le mot du Maire	p. 1
2. Les décisions du Conseil Municipal	p. 2
3. Où en est la salle de sport.....	p. 4
4. Budget 1991	p. 6
5. Itinéraires cyclables	p. 8
6. Les mines de fer de Bitschwiller	p. 9
7. Lexique des noms de lieux de Bitschwiller	p. 12
8. Un grand souci du moment : nos ordures	p. 14
9. Taxes locales	p. 16
10. Notre village, vu par les enfants de l'école	p. 17 et 19
11. La ferme-auberge du Thannerhubel.....	p. 18
12. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - O.P.A.H.	p. 20
13. Etat civil	p. 21
14. Anniversaires.....	p. 23
15. Bitschwiller au temps de la Révolution (fin) - (1 ^{re} partie dans bulletin n° 21)	p. 24
16. Préserver notre mémoire.....	p. 28
17. Croiser Bitschwiller du passé au présent	p. 29
18. Règles de voisinage	p. 32
19. Recensement de mars 1990	p. 34
20. Le saviez-vous ?	p. 35
21. Bon appétit	p. 36
22. Calendrier des manifestations 1992	3 ^e couv.

LE MOT DU MAIRE



Notre bulletin 1992 se présente en couleurs, car nous avons voulu honorer nos artistes peintres locaux, Monsieur André AVELINE et Monsieur Charles BOBACHER en reproduisant un de leurs tableaux dont ils ont fait don à la Commune et qui trônent à la place d'honneur à la Mairie.

Notre équipe municipale arrive déjà à la moitié de son mandat et dans les pages suivantes la Commission de rédaction vous donne un résumé de l'action accomplie l'année dernière et de la situation financière de la Commune, en y incluant comme d'habitude des articles d'information générale et d'histoire.

Que dire des événements marquants de 1991 : tout d'abord comme promis dans notre dernier bulletin, la mise en chantier de notre salle des sports et la rénovation de la salle des fêtes. D'ici la fin de l'année, l'opération devrait être menée à bien.

Puis la mise en service, en association avec d'autres communes, de la déchèterie et centre de tri d'Aspach ; la réparation, avec l'aide du Syndicat de la Moyenne Thur, des berges de la rivière endommagées par l'inondation ; la décision d'adhérer à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Au cours de cette même année, nous avons été confrontés à un problème que nous n'attendions pas : celui de la mise en conformité avec les règlements d'hygiène et de sécurité de la ferme du Thannerhubel.

C'est une décision grave et onéreuse que le Conseil devra prendre en 1992 pour statuer sur le sort de cette ferme.

Malheureusement il existe un autre problème vital pour notre Commune et la vallée : celui de la circulation sur la RN 66.

Nous pensions que l'étude du dossier d'une déviation amènerait un début de décision en 1991. Il n'en a malheureusement rien été, puisqu'une nouvelle étude plus vaste a été entreprise. Nous conservons un faible espoir qu'au moins en fin 1992 un consensus pourra s'établir pour l'approbation de ce tracé. Après viendra l'épineux problème du financement. Quoi qu'il en soit il faut que toute la population se mobilise sinon dans quelques années nous irons vers l'asphyxie et la fuite des entreprises.

Bien entendu nous ne sommes pas opposés au maintien de la ligne de chemin de fer, mais ce ne sont pas quelques trains supplémentaires qui résoudront le problème, comme certains doux rêveurs semblent le croire.

En mars 1992 se situera une échéance électorale : le renouvellement des Conseillers Régionaux. Permettez-moi une prière personnelle, celle de vous rendre aux urnes : en effet, depuis la décentralisation, les Conseils Régionaux prennent de plus en plus d'importance dans les décisions qui nous concernent tous. N'oubliez pas que l'égalité des citoyens n'existe que devant la mort et devant les urnes. Exprimez votre opinion, quelle qu'elle soit. Vous avez une parcelle de souveraineté que beaucoup d'hommes qui ne la possèdent pas dans le monde vous envient. Je serai très fier d'avoir un bon score de participation à Bitschwiller.

Comme vous le voyez, Chers Concitoyens, la nouvelle année apportera son lot de problèmes pour la Commune.

En plein accord avec le Conseil Municipal, nous tâcherons de les résoudre au mieux de l'intérêt général.

Votre Maire.

LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les principales décisions prises par le Conseil Municipal en 1991 ont été les suivantes :

22 MARS 1991

- Vote, à l'unanimité, du budget primitif 1991 qui se monte globalement à 13.554.000 F. contre 8.300.000 F. en 1990, soit une hausse de 63 %.
Cette hausse importante est due à la construction de la salle de sport, qui figure dans le budget d'investissement pour 6.430.000 F.
Le budget de fonctionnement est de 6.520.000 F.
Le financement de la salle nécessitera un emprunt de 2.500.000 F., le solde étant couvert par des subventions et de l'autofinancement. La construction s'étalera sur 2 années.
- Fixation du taux des impôts. Le budget a été voté avec des taux inférieurs à ceux de 1990, soit :
 - Taxe d'habitation 6,94 % contre 7,23 % en 1990
 - Foncier bâti 11,79 % contre 12,28 % en 1990
 - Foncier non bâti 85,89 % contre 89,47 % en 1990
 - Taxe professionnelle 8,29 % contre 8,64 % en 1990soit augmentation de la pression fiscale inférieure à l'inflation, malgré la construction de la salle des sports.
- Fixation du produit de l'enlèvement des ordures ménagères et encombrantes à 385.000 F. au lieu de 320.000. Hausse due à l'augmentation des charges de compostage et d'incinération ainsi qu'à la mise en service de la déchèterie.
- Hausse de 3,5 % des loyers municipaux.
- Subventions complémentaires : gymnastique 3.024 F. ; église réformée 6.000 F.
- Dotation annuelle aux pompiers. Elle est fixée à 25.000 F. plus 10.000 F. pour achat de vestes en cuir et 6.000 F. pour des tuyaux.
- T.L.E. Le taux de la Taxe Locale d'Equipement est fixé uniformément à 3 %.
- Piste cyclable. Accord du Conseil pour l'aménagement de la piste cyclable le long de la Thur. Prise en charge du coût à 90 % par le Département, à 10 % par le S.I.V.O.M.
- Programme Local d'Habitat. Accord du Conseil pour attribuer cette nouvelle vocation au S.I.V.O.M.

24 MAI 1991

- Acquisition d'un terrain. Proposition d'achat de 61 ares rejetée par le Conseil.
- Avenant au contrat d'assurance incendie, transformé en assurance multirisque pour la totalité des immeubles communaux pour un montant de 18.779 F. auprès de la Mutuelle de la Ville de Thann. S'ajoute une surprime de 2.359 F. pour l'orgue.
- Assurance pour le matériel informatique de la Commune pour un montant de 1.694 F.
- Subvention exceptionnelle de 3.500 F. à l'Amicale des sapeurs-pompiers pour le feu d'artifice du 13 juillet.
- Vote d'un crédit de 17.000 F. pour l'achat de 50 ares de terrain.
- Vote d'un crédit supplémentaire de 25.000 F. pour le chauffage du logement de la salle des fêtes et de la mairie.
- Adhésion au plan d'étude de câblage du département.

28 JUIN 1991

- Approbation du compte administratif qui se solde par un excédent de 2.662.000 F.
- Approbation du compte de gestion du percepteur.
- Vote d'un crédit supplémentaire de 7.000 F. pour le service d'incendie et de secours du département.
- Ramassage des ordures encombrantes : en raison de la mise en service de la déchèterie intercommunale, le Conseil décide de n'effectuer, dans un premier temps, le ramassage que tous les 2 mois.
- Revalorisation du salaire d'un agent contractuel.

11 OCTOBRE 1991

- Vote d'une subvention exceptionnelle de 40.000 F. à la maison de retraite Jules Scheurer pour travaux de réfection de toiture.
- Participation aux frais de centre aéré pour 2 enfants de la Commune.
- Vote d'un crédit de 10.000 F. aux sapeurs-pompiers pour achat de tuyaux.
- Vote d'une exonération partielle (50 %) de la taxe locale d'équipement accordée à la S.A. H.L.M. pour le programme " *Castel Fleuri* ".
- Décision de création d'une commission pour étudier la mise en conformité incendie et D.D.A.S.S. de la ferme du Thannerhubel.
- Vote d'un crédit supplémentaire de 125.000 F. hors taxes pour approfondissement des fouilles de la salle des sports. Destinataire : entreprise Socorhin.
- Approbation de l'avenant autorisant le transfert du marché de gros-œuvre de la salle des sports de l'entreprise Socorhin, en cessation de paiement, à l'entreprise Blanck, sans modification de prix.
- Accord pour itinéraire de randonnées V.T.T. et équestre présenté par l'Association pour la Promotion du Pays d'Accueil.
- Refus de la demande d'utilisation de terrains communaux pour la pratique du parapente.
- Refus de prise en charge des frais d'un cadenceur-modulateur sur la sirène pour risques technologiques.
- Décision d'acquisition d'une nouvelle table pour la salle du Conseil pour un montant de 68.195 F. Adjudicataire : Monsieur Roger RUFFIO de Thann.
- Accord pour la mise en place de panneaux publicitaires au stade.

29 NOVEMBRE 1991

- Approbation du budget supplémentaire qui s'équilibre de la façon suivante :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
• Section de fonctionnement	1.880.207,15 F.	1.880.207,15 F.
• Section d'investissement	814.364,44 F.	814.364,44 F.

- Subvention de 13.000 F. à la Conférence de Saint Vincent de Paul comprenant 9.000 F. pour l'organisation de la Fête de Noël du 3^e âge.
- Vote de subventions pour les associations communales, l'Association de l'Ecole Mixte, le Conseil de Fabrique et différentes organisations d'intérêt public, pour un montant de 62.242 F.

- Subvention de 11.252 F. pour jeunes licenciés sportifs et élèves de l'Ecole de Musique.
- Crédit de fonctionnement pour les écoles, soit :
 - 13.860 F. pour l'Ecole Mixte,
 - 9.460 F. pour l'Ecole Maternelle.
- Cadeaux de Noël pour les enfants :
 - 126 x 47 F. = 5.922 F. pour l'Ecole Mixte,
 - 86 x 47 F. = 4.042 F. pour l'Ecole Maternelle.
- Vote de l'indemnité de conseil pour le percepteur.
- Vote des nouveaux tarifs de concession et d'inhumation, de location des salles des fêtes et de mairie, droit de licence, carte de bois, etc...
- Approbation de l'état des prévisions de coupes et devis de travaux :

• Recettes brutes	994.180,00 F.
• Frais d'exploitation	565.190,00 F.
• Travaux	341.027,22 F.
• Recettes nettes	87.963,00 F.
- Décision de l'extension de la vocation du S.I.V.O.M. à la réalisation du programme O.P.A.H. (Organisation Programmée d'Amélioration d'Habitat).
- Décision de participer à l'O.P.A.H. sous l'égide du S.I.V.O.M. et de participer financièrement au montant de la mission au prorata des logements subventionnés.

U EN EST LA SALLE DE SPORT

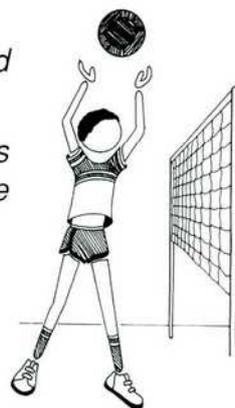
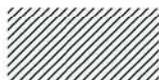


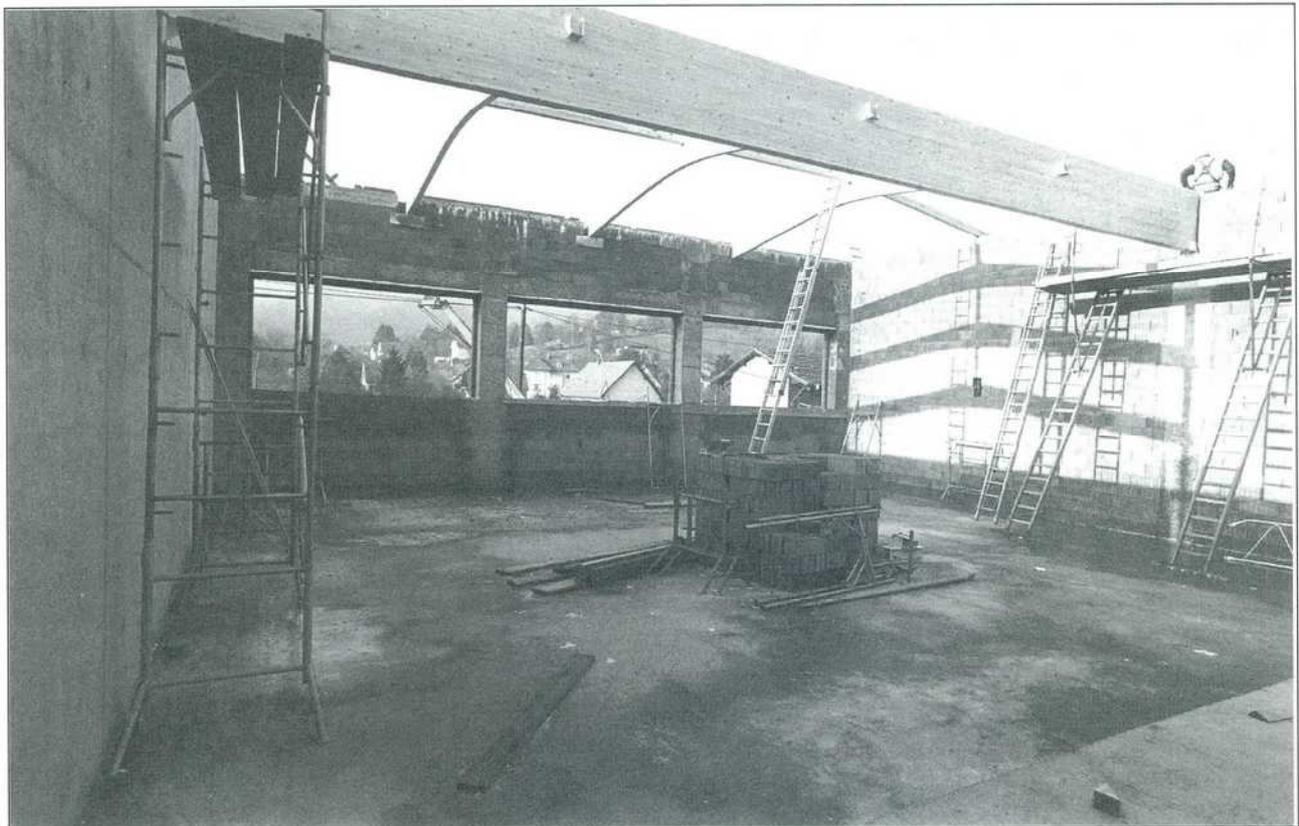
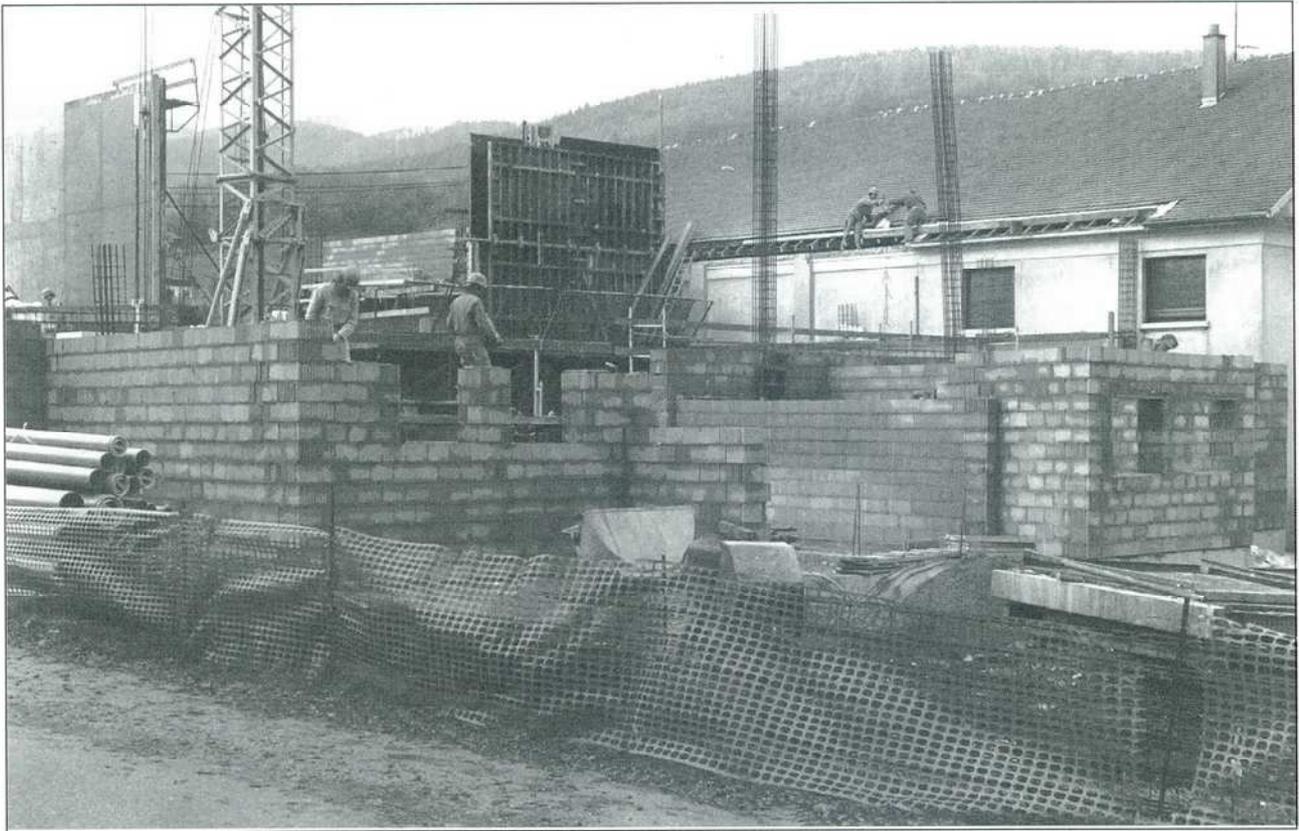
La construction de la salle de sport, décidée par le Conseil Municipal, a connu des aléas.

En effet, l'entreprise Socorhin, adjudicataire des travaux de gros-œuvre, a commencé en juin 1991 le terrassement et les fondations. Malheureusement, au bout de deux mois, les travaux ont dû être interrompus en raison du dépôt de bilan de Socorhin. Il fallait donc trouver une entreprise qui reprenne le chantier au point où il se trouvait et aux mêmes conditions. Après tractations, le Maire et la Commission des travaux ont pu conclure avec l'entreprise Blanck de Thann, repreneur des établissements Socorhin.

Les travaux ont pu redémarrer le 10 octobre avec trois mois de retard et, grâce à cette entreprise performante, ont été menés bon train.

Evidemment le retard pris ne pourra être rattrapé, mais nous espérons néanmoins que, sauf imprévus ou intempéries, le chantier pourra être achevé pour la fin de l'année.





BUDGET 1991

• SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

— Remboursement d'emprunt - Part en capital	=	192.000 F.
— Acquisitions : * Terrains et forêts	16.000 F.	
* Matériel Mairie	6.000 F.	
* Matériel Pompiers	32.000 F.	
* Matériel Atelier	3.000 F.	
	=	57.000 F.
— Travaux de bâtiments	=	2.025.000 F.
— Travaux de réseaux et routes	=	213.000 F.
— Diverses dépenses	=	150.000 F.
	TOTAL	= 2.637.000 F.

RECETTES

— Excédent d'investissement reporté	=	745.000 F.
— Subventions Etat	=	27.000 F.
— Subventions du Département	=	260.000 F.
— Prélèvement sur fonctionnement	=	2.042.000 F.
— Fonds de compensation de la T.V.A.	=	128.000 F.
— T.L.E. (Taxe Locale d'Equipement)	=	113.000 F.
— Divers	=	13.000 F.
	TOTAL	= 3.328.000 F.

Excédent d'investissement 1991 =	691.000 F.
Reste à réaliser dépenses —	5.112.000 F.
Reste à réaliser recettes +	4.522.000 F.

**Excédent d'investissement
1991 réel = 101.000 F.**

NOTA. - Les importants restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes proviennent des travaux de la salle de sport en cours de réalisation.

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

60 — Fournitures diverses	=	274.000 F.
61 — Frais de personnel	=	2.019.000 F.
62 — Impôts et taxes	=	451.000 F.
63 — Travaux et services extérieurs	=	620.000 F.
64 — Participations et contingents	=	1.487.000 F.
65 — Subventions et allocations	=	209.000 F.
66 — Frais de gestion générale	=	216.000 F.
67 — Frais financiers	=	143.000 F.
69 — Charges exceptionnelles	=	53.000 F.
82 — Prélèvement pour dépenses d'investissement	=	2.043.000 F.
	TOTAL	= 7.515.000 F.

RECETTES

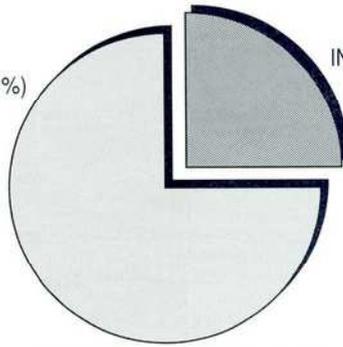
70 — Produits de l'exploitation	=	337.000 F.
71 — Produits domaniaux	=	1.091.000 F.
72 — Produits financiers	=	23.000 F.
73 — Recouvrements - Subventions	=	288.000 F.
74 — Dotations de l'Etat	=	1.708.000 F.
75 — Impôts indirects	=	216.000 F.
77 — Contributions directes	=	3.631.000 F.
79 — Produits antérieurs (Excédent 1990)	=	2.662.000 F.
	TOTAL	= 9.956.000 F.

Excédent de fonctionnement 1991 = 2.441.000 F.

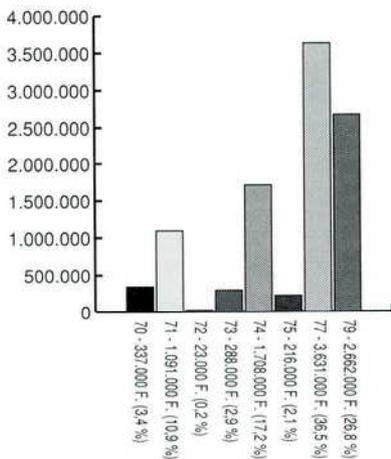
BUDGET 1991 - RECETTES

FONCTIONNEMENT : 9.956.000 F. (75 %)

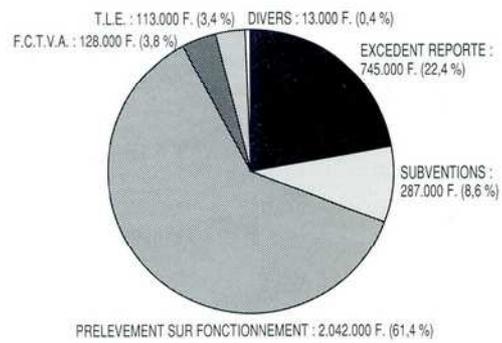
INVESTISSEMENT : 3.328.000 F. (25 %)



BUDGET 1991 : 13.284.000 F.



9.956.000 F.

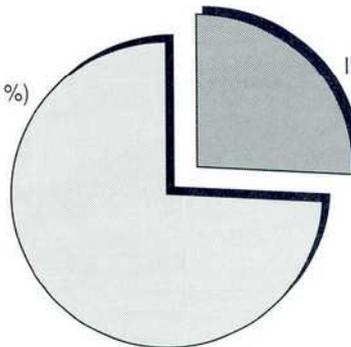


3.328.000 F.

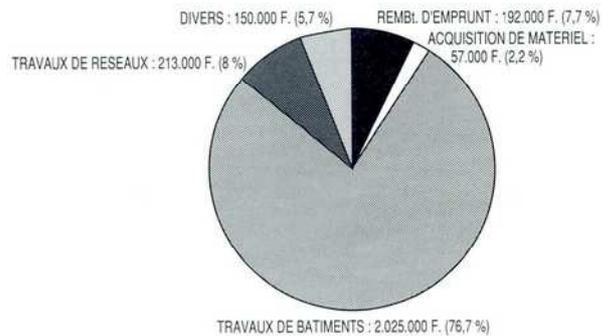
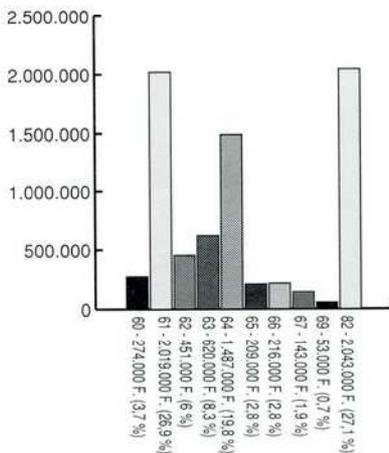
BUDGET 1991 - DEPENSES

FONCTIONNEMENT : 7.515.000 F. (74 %)

INVESTISSEMENT : 2.637.000 F. (26 %)



BUDGET 1991 : 10.152.000 F.



2.637.000 F.

ITINERAIRES CYCLABLES

Depuis l'été dernier, les amateurs de la petite reine ont l'occasion de découvrir notre belle vallée, grâce à un itinéraire balisé, à l'écart de la grande circulation.

Cette réalisation en faveur du cyclisme de loisir est une initiative du Conseil Général du Haut-Rhin, qui l'a financée à 90 % avec l'accord et la participation des communes situées sur le parcours.



ATTENTION ! NE PAS CONFONDRE :



Piste cyclable obligatoire pour les cyclistes et qui leur est **réservée**

et



Itinéraire cyclable conseillé pour se promener tranquillement, mais **non réservé** aux cyclistes. Les règles du Code de la Route sont à observer strictement, le bon sens, la courtoisie et le respect d'autrui sont les bienvenus.

LES MINES DE FER DE BITSCHWILLER

I - TOPOGRAPHIE :

Les mines de fer de Bitschwiller font partie d'un district ferrifère étendu sur les deux rives de la vallée de la Thur, dans un quadrilatère Herrenfluh / Bourbach-le-Bas / Belacker / Goldbach. C'est dans la partie sud du Massif du Molkenrain que la concentration de mines atteint son maximum. Il s'agit de filons de direction nord-est / sud-ouest minéralisés en sidérose : carbonate de fer, stable dans les couches profondes des filons, s'oxydant vers la surface pour former des " *chapeaux de fer* " constitués en grande partie d'hydroxyde de fer (goethite et hématite), masse noire mamelonnée.

II - HISTORIQUE :

1. Première période d'exploitation :

Comme dans la plupart des massifs anciens d'Europe occidentale et centrale, les premières exploitations minières d'importance en Haute-Alsace ne remontent guère au-delà du XV^e siècle. Dans la vallée de Saint-Amarin, la découverte de mines de fer date de l'époque de l'abbé Achace de Griesen (1477-1489). Les travaux de prospection s'inscrivirent dans le cadre d'un effort de mobilisation de toutes les ressources territoriales pour remédier à l'endettement chronique de l'abbaye de Murbach.

Peu après l'avènement de ce prince-abbé, les mines de Bitschwiller sont affermées en 1479 à Pierre SCHULTHEISS, un bourgeois de Cernay. Ce dernier bénéficie également d'un contingent annuel de bois pour les besoins de l'entreprise, tandis que l'abbaye se réserve le 10^e cuveau de minerai extrait.

On ne sait que très peu de choses sur cette première période d'exploitation. Il semble que 7 mines étaient en activité :

- Ebberfeld,
- Carsprun,
- Dursthal,
- Molkenrain,
- Wäckerbächel,
- Elzbach,
- Wirschgrund.

Au XVI^e siècle, cependant, l'exploitation des mines de fer décline rapidement au profit de celle des filons de plomb argentifère (Mollau, Moosch), car, à la suite d'un privilège octroyé par l'empereur Charles-Quint en 1544, Murbach obtient le droit de battre monnaie.

On ne trouve plus aucun document relatif à une exploitation minière à Bitschwiller pendant une longue période.

2. Période d'ANTHES :

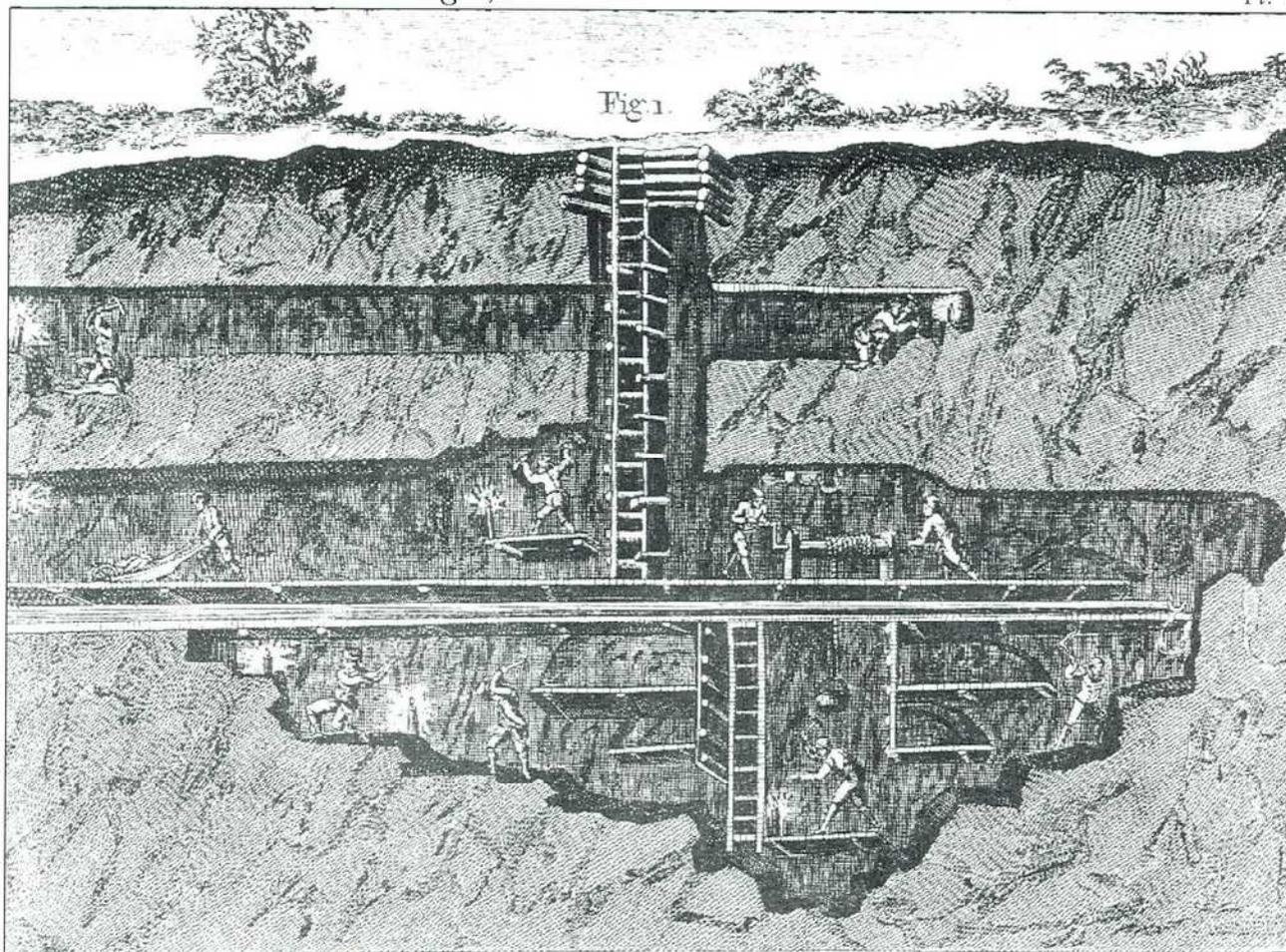
Au XVIII^e siècle, les affaires vont prendre un nouvel essor. Après avoir eu en mains les mines et les exploitations sidérurgiques du sud de l'Alsace, dans la région de Belfort et dans la vallée de la Doller, la famille d'ANTHES crée la " *Manufacture d'Armes de Klingenthal* " en association avec le Baron MACKAU, Stettmeister de Strasbourg. Les quantités de minerai trouvées sur place sont insuffisantes. Se souvenant des anciennes exploitations de Bitschwiller, MACKAU se tourne vers le Chancelier de la Principauté de Murbach BRUNCK. Les premiers essais d'utilisation du minerai étant concluants, les travaux d'extraction commencent en octobre 1732.

MACKAU charge BRUNCK de trouver des associés et des bailleurs de fonds pour la création d'une compagnie minière et la construction d'un haut fourneau.

La compagnie minière est constituée le 5 septembre 1734 et prévoit un capital initial de 50.000 livres. Elle se compose de :

- MACKAU } déjà cités,
- BRUNCK } déjà cités,
- DEVILLE qui sera directeur,
- RAVENEAU, receveur des gabelles de Thann, qui est en relation avec les négociants bâlois ZAESELIN et STEHELIN,
- VOILE, doyen et chanoine du chapitre de Thann, ce dernier possédant de vastes forêts au voisinage des mines, est intéressé par la vente de son bois.

A la fin de l'été 1735, le haut fourneau est prêt à fonctionner. Le minerai est extrait de mines se trouvant essentiellement à Bitschwiller et Willer.



de la Rue Del

Bernard Fecit

Histoire Naturelle, Fig. 1 Coupe d'une Mine

Les nécessités de la guerre de succession d'Autriche et la suspension des importations de fer suédois provoquent une forte demande et facilitent grandement le démarrage de l'entreprise. La Société conclut un bail de 40 ans de 1741 à 1780. Elle verse un canon annuel de 4.500 livres à l'abbaye.

En 1782, devenus essentiellement des banquiers, la famille d'ANTHES décide de cesser tout investissement industriel.

C'est à partir de ce moment que l'on verra l'entrée sur la scène de l'industrie minière et métallurgique de Bitschwiller, de la plus puissante maison de commerce du fer de Bâle : les STEHELIN.

3. Période STEHELIN :

Jérôme STEHELIN projette de prendre le contrôle des sources d'approvisionnement de la province d'Alsace. D'abord par associés interposés, puis directement, la famille STEHELIN prend le contrôle, puis à la faveur de la vente des biens ecclésiastiques, la possession des mines et installations métallurgiques de Bitschwiller.

A la veille de la Révolution, le Baron DE DIETRICH est chargé par le Roi de faire une tournée des mines de France. D'après son compte-rendu, on sait que les mineurs occupés à Bitschwiller sont au nombre de 45 et qu'ils extraient 9.000 cuveaux de minerai.

4 mines sont en activité à Willer et 3 à Bitschwiller (Eltzbach, Weckenbaechel, Wirschgrund).

Le minerai extrait est principalement de l'hématite brune et du minerai de fer spathique.

Après la période troublée de la Révolution où l'exploitation sera arrêtée de longs mois, elle ne reprendra qu'après d'âpres tractations au sujet du bois nécessaire à l'exploitation.

Passée en propriété privée des STEHELIN en 1794, l'entreprise va connaître rapidement un nouvel essor et ne tardera pas à retrouver le niveau de production du temps des d'ANTHES.

Dans les statistiques générales du Haut-Rhin de 1831, on donne un tableau complet des mines alimentant le fourneau de Bitschwiller. C'est ainsi qu'à Bitschwiller, on exploite les mines suivantes :

- Ertzenbach N° 1 - 380 m de galeries - 4 mineurs.
- Ertzenbach N° 2 - 200 m de galeries - 4 mineurs.
- Ertzenbach N° 3 - 280 m de galeries - 6 mineurs.
- Ertzenbach N° 4 - 190 m de galeries - 19 mineurs.
- Ertzenbach N° 45 - 450 m de galeries - 8 mineurs.
- Wickenbach N° 9 - 600 m de galeries - 10 mineurs.

Parmi les galeries abandonnées, on cite :

- Wietsgrond bas N° 12 - 200 m de galeries - Minerais de mauvaise qualité.
- Wietsgrond fosse sup. 11 - 100 m de galeries - Minerais contenant baryte sulfate.
- Ertzenbach N° 5 - 250 m de galeries - Epuisé.
- Durrsthal N° 7 - 350 m de galeries - Epuisé.

Des percements sont en cours sur :

- Ertzenbach N° 6 - 50 m de percement - 3 ouvriers.
- Busenbach N° 4 - 40 m de percement - 2 ouvriers.
- Wickenbach N° 8 - 300 m de percement - 3 ouvriers.
- Haut Durrsthal N° 10 - Commencé - 2 ouvriers.

En 1837, le haut fourneau est arrêté à Bitschwiller, mais les mines continuent d'être exploitées et le minerai sert à alimenter le fourneau de Masevaux ; ce dernier cessera de fonctionner en 1859.

En 1851, 2 mines restent en activité à Bitschwiller :

- Ertzenbach N° 45.
- Kleinbusenbach.

Il semble que toute activité minière cesse en 1860.

4. Projet de reprise de 1870 :

Les mines de Bitschwiller n'avaient pas fini de faire parler d'elles. En 1870, avec le retour de l'Alsace sous domination allemande, on a pu lire dans un journal de Berlin :

« Une Société Berlinoise a l'intention d'acheter et d'étendre les mines de fer du district de Thann et de monter un haut fourneau sur l'Ochsenfeld... Les mines se trouvent sur le territoire des communes de Thann, Steinbach, Wattwiller, Bitschwiller, Willer, Moosch et couvrent une superficie de 5.000 ha. Ce domaine minier comprend 25 mines différentes qui contiennent un excellent spath et hématite ».

Seule la surproduction dans l'industrie du fer de l'époque a fait reculer les initiateurs de ce projet.

J.P. GASSER.

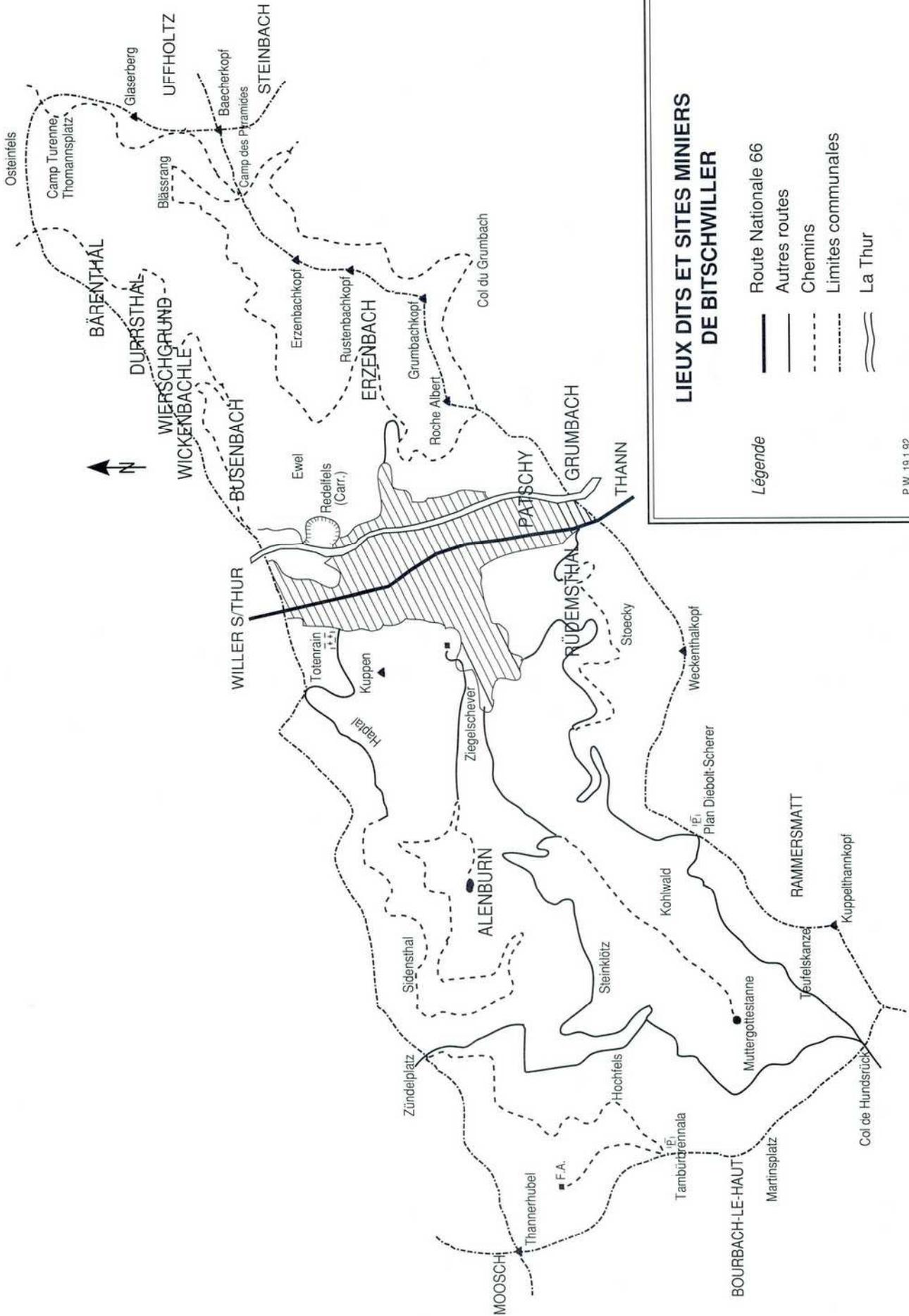
BIBLIOGRAPHIE

- J.M. SCHMITT — *Aux Origines de la Révolution Industrielle en Alsace.*
— *Investissements et Relations Sociales dans la Vallée de St-Amarin au XVIII^e siècle*, ISTRAS 1980.
- P.F. DE DIETRICH — *Description des gîtes de minerai, forges, salines... de la Haute et Basse Alsace*, T. II, Didot, 1789, pp. 103-126.
- GATRIO — *Die Abtei Murbach im Elsass*.

LEXIQUE DES NOMS DE LIEUX DE BITSCHWILLER

- GRUMBACH ou KRUMBACH Un ruisseau au cours tortueux (*krum*), mais ne semble pas très bien se rapporter à ce ruisseau. On donne aussi comme origine - *Grundbach* - de terre.
- WICKENBÄCHLE ou WICKENBÄCHLEIN Devait son origine de la plante du même nom : *Wicken* = vesce (plante grimpante utilisée comme plante fourragère, qui forme de petites cosses avec de petites graines - genre petits pois en miniature).
- ALLENBURN ou ALLENBORN ou ALENBURN *Born* = *Brunnen* = Fontaine. Alen dérive du vieil allemand *alah* ou *alach*, qui veut dire " lieu sacré clôturé ". Ainsi ce serait là un ancien lieu de culte.
- RUTEMTAL ou RUTEMTHAL ou RUDEMSTHAL ... Appelé autrefois Rudemannstal, dérive d'un nom de personne : la vallée de Rudemann.
- ATZENBERG ou ATSENBERG Cité en 1550, vient du mot *Etz* = *Atz* = *Weide* = Pâturage. N'y a-t-il pas confusion avec Erzenbach ?
- BÄRENTHAL Vallée des Ours.
- PATCHY Nouvelle dépendance de la commune de Bitschwiller. Les maisons de ce quartier sont principalement habitées par des ouvriers qui, souvent, pendant les temps de crise industrielle, ne pouvant plus payer leurs créanciers, décampent sans trompette, et, lorsque ces derniers viennent demander de leurs nouvelles, les voisins répondent dans leur patois, qu'ils sont - *patchy* - (partis).

(*Stehle*).



LIEUX DITS ET SITES MINIERES DE BITSCHWILLER

- Légende**
- Route Nationale 66
 - Autres routes
 - - - Chemins
 - Limites communales
 - ~~~~~ La Thur

P.W. 19.1.92

UN GRAND SOUCI DU MOMENT : NOS ORDURES

Jamais la production des déchets n'a été aussi importante. La consommation à outrance, les emballages plus importants que le produit qu'ils contiennent, nous ont amenés à un seuil de saturation que l'on peut définir de dangereux. La progression des ordures ménagères a été d'une rapidité inquiétante. En France, nous sommes passés de 200 kg d'ordures ménagères par habitant en 1960, à 360 kg en 1990. Non seulement nous produisons de plus en plus de déchets, mais nous en assumons mal la gestion.



Pire, on assiste au développement d'une véritable cristallisation négative de la part de l'opinion, il faut plaider pour " *un nouveau civisme* ". Les ordures encombrantes ont connu le même développement et l'on se demande où cela s'arrêtera. Devant ce problème si épineux, nos concitoyens donnent l'impression de ne pas être concernés, pratiquement rien n'est respecté, le verre est toujours mis dans les poubelles dont le contenu est destiné au compostage, les bidons métalliques suivent le même chemin. Quelle discipline et cela après dix années de récupération et mise à disposition de conteneurs Verre !

Notre Commune, dans le cadre du S.I.V.O.M. de Thann, vient de s'équiper d'une déchèterie, ce que l'on fait de mieux dans le Haut-Rhin, en vue du recyclage et de la revalorisation des déchets. Bitschwiller se paye le luxe d'être la lanterne rouge du S.I.V.O.M. en pourcentage de participation par habitant.

Pourquoi s'obstiner à ne pas utiliser la déchèterie : elle n'est qu'à 8 km de chez nous, à proximité de la route de Mulhouse avec un accès direct de la route d'Aspach. La déchèterie est le moyen efficace de lutter contre les dépôts sauvages, c'est un service complémentaire de ceux qui existent. C'est un service économique : vente des matériaux récupérés, économie sur le coût de résorption des dépôts sauvages.

Pour les habitants, la déchèterie est un moyen pratique de se débarrasser en toute légalité de tous les déchets encombrants. C'est un exutoire propre et proche, une façon pour le citoyen de participer et d'être intéressé à la protection de son environnement. Un effort collectif s'impose.

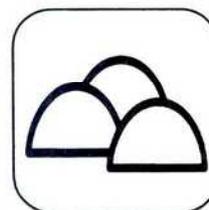
Bitschwiller participe à raison de 50 F. par habitant à son fonctionnement ; dommage de ne pas l'utiliser. On paye quand même plus de 10 millions de centimes uniquement pour la déchèterie. A cela se rajoute notre ramassage des ordures encombrantes (qui est tout simplement supprimé dans d'autres communes) ; n'oublions pas le prix de nos ordures ménagères, c'est une très grosse dépense pour la collectivité.

Notre environnement mérite que l'on considère cette situation alarmante à sa juste valeur.

Matériaux acceptés et triés à la déchèterie



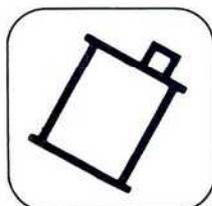
PAPIERS
CARTONS



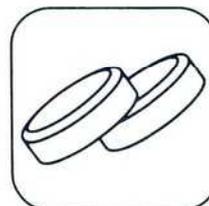
GRAVATS



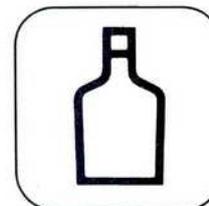
DECHETS
ENCOMBRANTS
Sommiers, matelas...



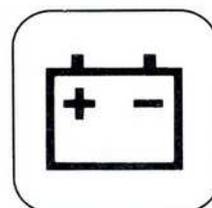
HUILES
USAGEES



PILES
BOUTON



VERRES



BATTERIES



PLASTIQUES
DURS



METAUX



Acceptés
à la déchèterie
et remis
gracieusement
à l'association
EMMAÛS

VETEMENTS
ET MOBILIER
réutilisables

FREQUENTATION

PAR COMMUNE	Nombre	Population 90	% Population
ASPACH-LE-HAUT	736	871	84,5
BITSCHWILLER-LES-THANN	308	2052	15,0
BOURBACH-LE-BAS	50	508	9,8
BOURBACH-LE-HAUT	49	257	19,1
CERNAY	3311	10307	32,1
LEIMBACH	408	734	55,6
MICHELBACH	142	232	61,2
RAMMERSMATT	37	169	21,9
RODEREN	289	817	35,4
STEINBACH	472	1149	41,1
THANN	1707	7751	22,0
UFFHOLTZ	430	1303	33,0
WATTWILLER	532	1506	35,3
	Taux normal 26 %		30,5 %

TAXES LOCALES

DETAIL DES IMPOTS LOCAUX

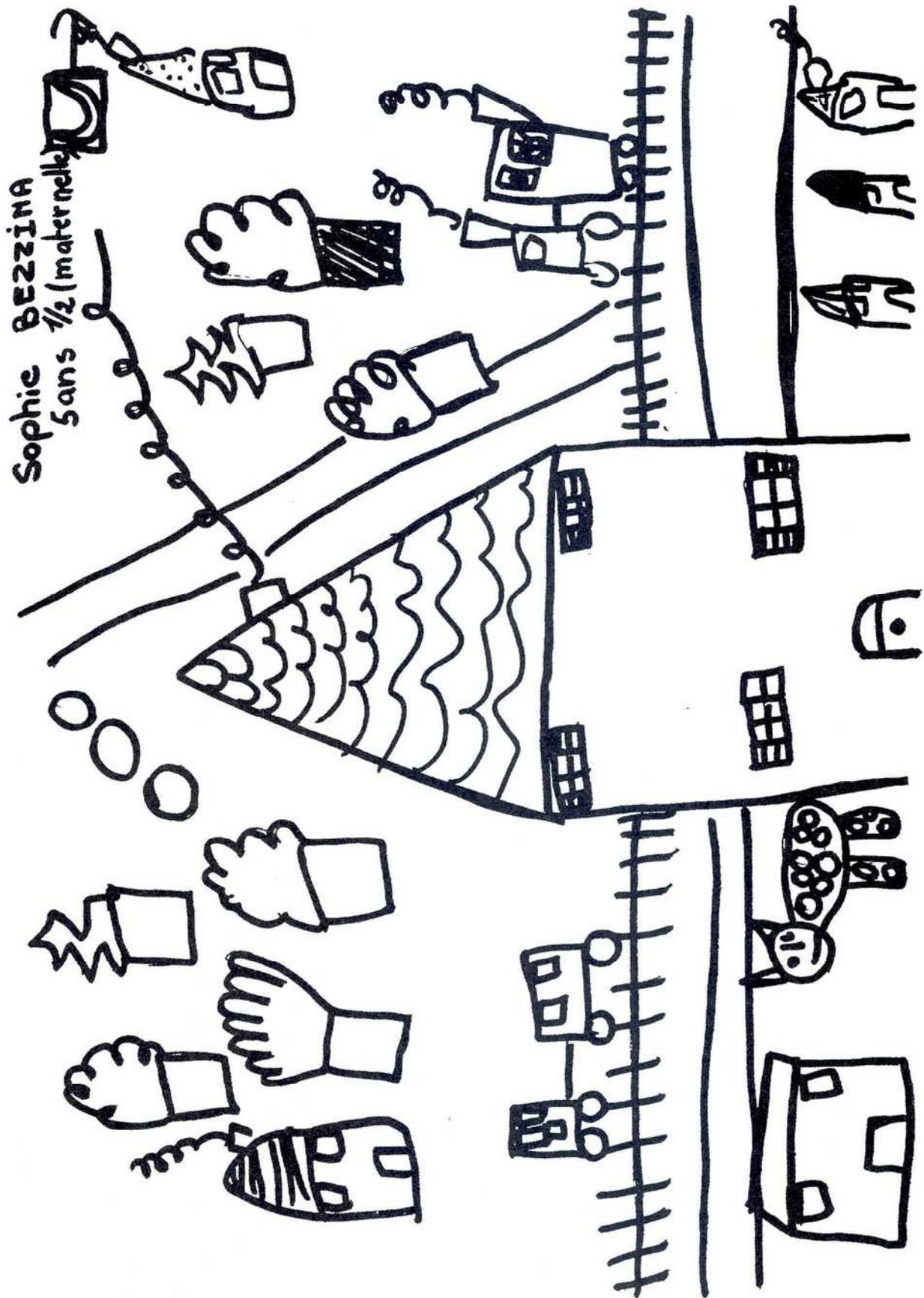
— 1991 —

— 1990 —

	TAUX	BASE	PRODUIT	TAUX	BASE	PRODUIT	VARIATION du PRODUIT
Taxe d'habitation	7,23	7 013 750	507 094	6,94	7 761 840	538 672	+ 6,23 %
Taxe foncière bâtie	12,28	5 245 980	644 206	11,79	5 908 850	696 653	+ 8,14 %
Taxe foncière non bâtie	89,47	358 210	320 490	85,89	876 380	323 273	+ 0,87 %
Taxe professionnelle	8,64	17 319 450	1 496 400	8,29	16 166 200	1 340 178	- 10,44 %
			2 968 190			2 898 776	

NOTA. - En 1991 la Commune a diminué les taux d'imposition de 4 % ce qui compensait largement l'augmentation forfaitaire des bases (qui correspond approximativement à l'inflation) afin de maintenir la pression fiscale communale à son niveau de 1990.

NOTRE VILLAGE VU PAR UN ENFANT DE L'ECOLE MATERNELLE



LA FERME-AUBERGE DU THANNERHUBEL

Celle-ci a beaucoup défrayé la chronique ces derniers mois ; aussi nous semble-t-il indispensable de donner à nos concitoyens — co-proprétaires du site — les raisons de cette agitation.

Un peu d'histoire.

La ferme a été construite en 1790, en pleine Révolution, sur un chaume d'une quarantaine d'hectares.

D'abord propriété de la Commune, elle a été vendue en 1819 à la famille Scheurer. En 1919, Monsieur Jules Scheurer, en souvenir de ses 2 fils Daniel et Pierre, morts au Champ d'Honneur, en fit donation à la Commune de Bitschwiller à qui elle appartient toujours.

L'exploitation.

De 1927 à 1991 la ferme, puis l'auberge, furent données en location à la famille Welker qui l'exploita de père en fils, en y pratiquant l'élevage, la fabrication de fromage et la réception des touristes.

Les aménagements.

Depuis 1919 la Commune a effectué de nombreux travaux d'aménagement et d'agrandissement, particulièrement en 1974 avec création de l'auberge et de sanitaires, et en 1983 avec l'électrification.

Elle fut toujours largement subventionnée par le Conseil Général.

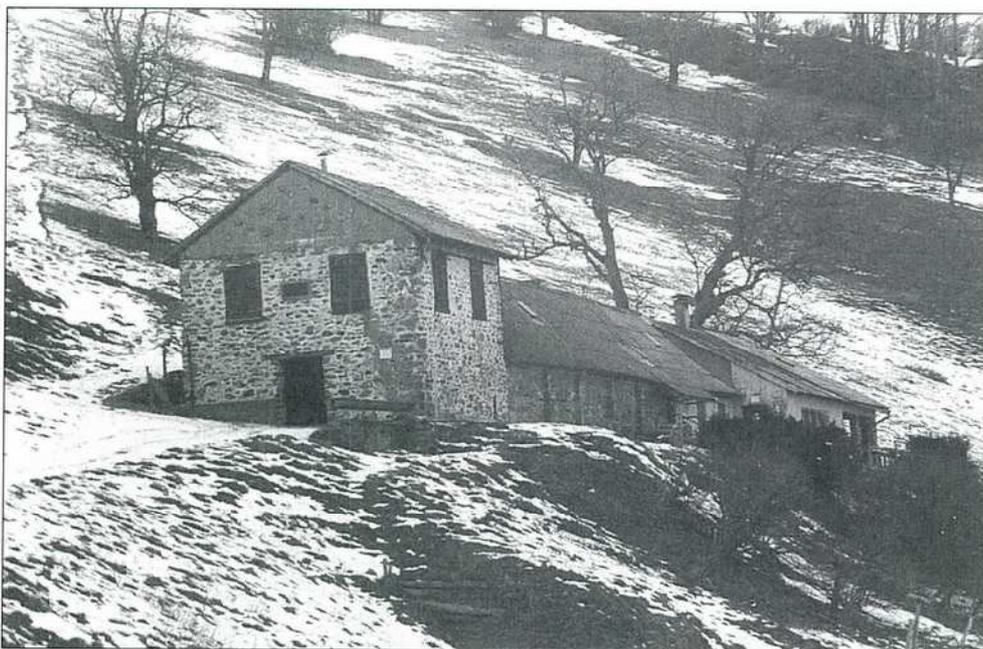
Situation actuelle.

Le bail des Welker étant venu à échéance en novembre 1991, la D.D.A.S.S. et le Service de Sécurité ont exigé, avant toute nouvelle location, d'importants travaux de mise en conformité portant sur la qualité de l'eau, l'assainissement, l'agrandissement de la cuisine, la modernisation de la fromagerie, la sécurité de l'hébergement, etc...

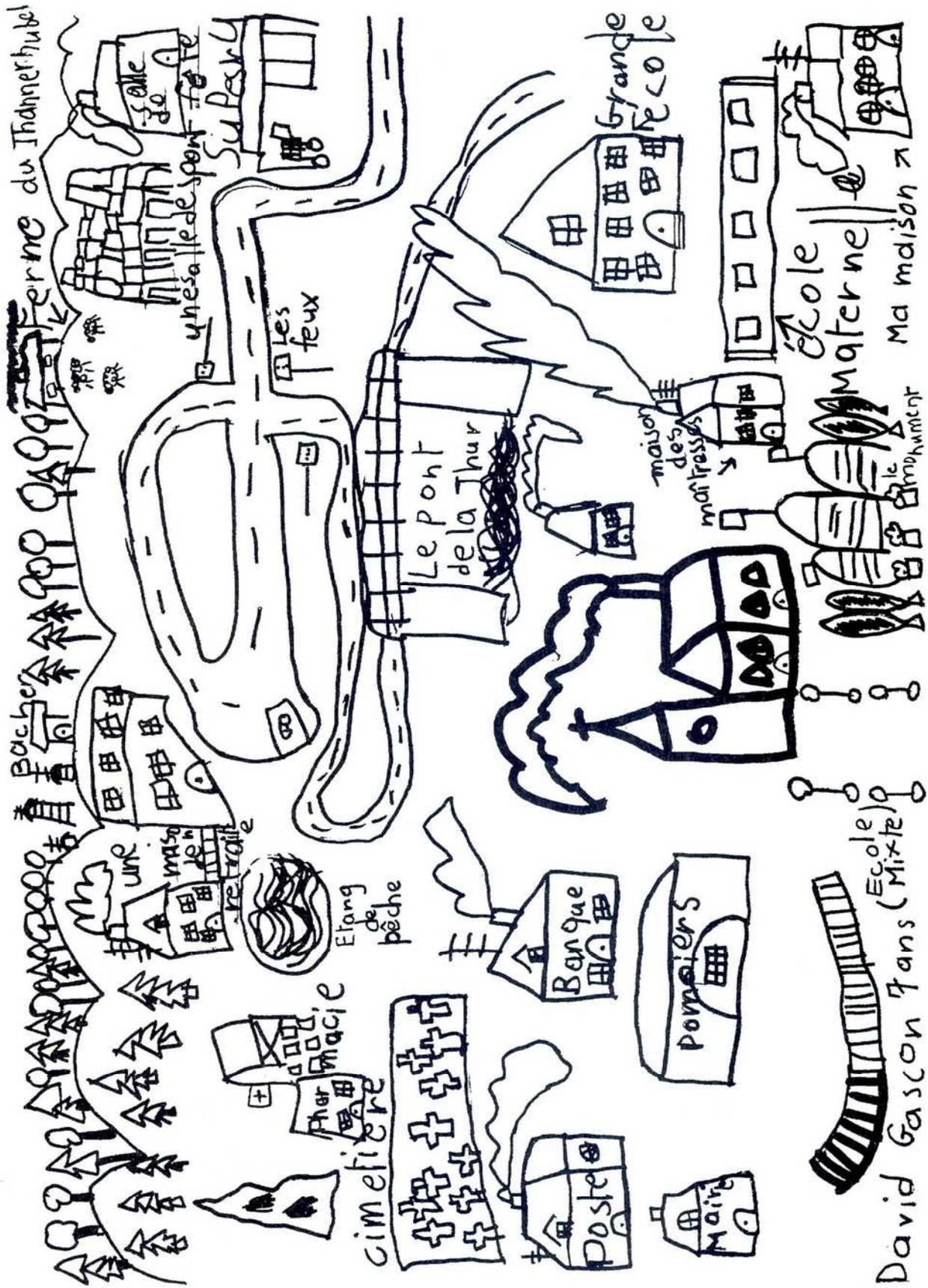
Ces dépenses très importantes, à la charge de la Commune, ont fait l'objet d'études et de devis qui seront soumis au Conseil Municipal pour approbation. Il est certain que cette charge importante ne pourra pas être supportée par le seul budget communal et qu'un large appel devra être fait aux subventions départementales, régionales et nationales, afin de maintenir en activité cette ferme bi-centenaire si appréciée par de nombreux touristes.

En 1992 la ferme du Thannerhubel jouera son existence.

Il faut espérer qu'elle bénéficiera de la compréhension de toutes les parties en cause pour assurer sa pérennité.



NOTRE VILLAGE VU PAR UN ENFANT DE L'ECOLE PRIMAIRE



David Gascon 7ans (Ecole)

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT - O.P.A.H.

Nous souffrons dans notre pays d'un manque endémique de logements pour la location et pourtant les recensements effectués font apparaître un grand nombre de logements vides mais vétustes. D'autre part, un nombre important de logements loués sont anciens et manquent des plus élémentaires éléments de confort.

Conscient de cette situation, l'Etat par l'intermédiaire de l'A.N.A.H. (Agence pour l'Amélioration de l'Habitat) propose depuis quelques années, des subventions aux propriétaires effectuant des travaux de réhabilitation de logements anciens construits avant 1948.

Pour renforcer cette action et l'étendre du plan individuel au plan local, l'Etat et la Région se sont associés pour financer à 70 % des études d'amélioration de l'habitat sur le plan local. Profitant de cette possibilité, 8 communes du S.I.V.O.M. dont Bitschwiller ont décidé de confier par l'intermédiaire du S.I.V.O.M. cette étude à l'association C.E.R.V.E.A.U.

RESULTAT DE L'ETUDE : L'enquête menée a déterminé que sur l'ensemble des 8 communes, le nombre de logements vides ou loués pouvant être concernés est de 563. Pour Bitschwiller le nombre est de 60 environ. L'expérience d'autres O.P.A.H. prouve que seuls 25 % des propriétaires s'intéressent à la réalisation de travaux ; on peut fixer l'objectif de réhabilitation à 160 logements dont 15 à Bitschwiller.

En conséquence, les communes ont décidé de lancer l'opération qui se prolongera sur une durée de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 1992, avec un objectif de réhabilitation de :

— 55 logements en 1992 — 50 logements en 1993 — 55 logements en 1994.

EQUIPE OPERATIONNELLE : L'association C.E.R.V.E.A.U. mandatée par le S.I.V.O.M. est chargée de toutes les actions d'information du public, et se tiendra à la disposition des propriétaires pour tout renseignement technique, financier ou administratif concernant la faisabilité des opérations de réhabilitation. A leur demande cette association réalisera gratuitement un dossier d'étude afin qu'une décision puisse être prise en connaissance de cause.

Le dossier comportera :

- un diagnostic technique du logement
- un relevé du logement
- une esquisse d'aménagement
- un descriptif des travaux
- une évaluation du coût des travaux et des montants de subventions
- une estimation du produit locatif et le cas échéant des montants d'A.P.L. (Aide Personnalisée au Logement) mobilisables au profit des locataires.

Des permanences seront assurées mensuellement dans les différentes communes et seront communiquées par voies de presse. Des rendez-vous pourraient être pris en téléphonant au S.I.V.O.M. - 89.38.53.00.

MONTANT DES SUBVENTIONS : Le montant de la subvention accordé par l'A.N.A.H. sur les travaux de réhabilitation dont le dossier est accepté est de 25 % donnant la possibilité de louer librement. Si le propriétaire est d'accord de fixer un loyer conventionné le montant de la subvention est de 35 % et donne droit à l'Aide Personnalisée au Logement.

Il est rappelé que les travaux ne doivent jamais être commencés avant d'avoir obtenu l'accord de l'A.N.A.H. D'autre part, ils doivent être effectués par des entreprises et faire l'objet de factures. Enfin, le logement subventionné doit être consacré pendant au moins 10 ans à la location.

ENGAGEMENT DE L'A.N.A.H. : L'A.N.A.H. s'engage à accorder prioritairement ses aides aux dossiers présentés dans le cadre de l'O.P.A.H. du Pays de Thann pour un montant global de 5.700.000 F.

FINANCEMENT : Le montant des honoraires dus à l'équipe opérationnelle est de 1.200.000 F. à acquitter par le S.I.V.O.M. Ce dernier reçoit 50 % de subvention de l'Etat et de la Région. Le solde sera répercuté aux communes au prorata des logements réhabilités.

On peut estimer que la participation de la Commune s'élèvera en moyenne à 2.750 F. par logement réhabilité.

AVANTAGES DE L'OPERATION O.P.A.H. : La mise en œuvre de cette O.P.A.H. du Pays de Thann générera différents effets bénéfiques :

- la mise en valeur du parc de logements disponibles pour répondre aux nombreuses demandes sur le secteur
- l'augmentation du potentiel de travaux pour les artisans locaux
- l'augmentation du potentiel fiscal des communes et du produit attendu en matière de taxes foncières et de taxe d'habitation
- l'affectation assurée d'un montant important de subventions de l'A.N.A.H. sur le Pays de Thann (5.700.000 F.).

CONCLUSION : Il nous semble que les propriétaires de logements vacants ou vétustes ont intérêt à prendre contact avec l'équipe du C.E.R.V.E.A.U. sans engagement de leur part. Ils pourront faire effectuer gratuitement une étude de réhabilitation portant sur l'économie d'énergie (fenêtres), sur les sanitaires, le chauffage, etc..., ainsi qu'une étude de financement subventionné. Ils valoriseraient ainsi leur patrimoine pour eux et leurs enfants, et s'assureraient un revenu supplémentaire et aideraient les nombreux ménages à la recherche d'un logement.

C'est dans cet esprit que le Conseil Municipal a pris la décision d'adhérer à cette action.



• **NAISSANCES.**

- Le 20.01.1991 : GRANET Aline, de Pierre GRANET et Marie-Reine DICK,
1, rue du Rhin.
- Le 23.01.1991 : WEGERICH Jean-François, de Jean-Jacques WEGERICH et Orietta BARZASI,
14, rue du Chemin du Kehrlenbach.
- Le 19.02.1991 : LA-MARTA-BLASCO Cédric, de Denis LA-MARTA-BLASCO et Christine FISCHER,
2, rue du Grand'Pré.
- Le 21.02.1991 : SAUTER Morgane, de Fabrice SAUTER et Sylvie SCHNEBELEN,
15, rue du Rhin.
- Le 11.03.1991 : FRANÇAIS Mathilde, de Pascal FRANÇAIS et Francine BERTHIER,
7, rue du Castel Fleuri.
- Le 17.03.1991 : ETTERLEN Elodie, de Jean-Luc ETTERLEN et Christelle BAUMANN,
11, rue des Vosges.
- Le 21.03.1991 : BUSCARINO Mélanie, de Baldassare BUSCARINO et Catherine EHNY,
19, rue de la Chapelle.
- Le 26.03.1991 : CASTELLANO Thomas, de Walter CASTELLANO et Elisabeth DIETRICH,
16, rue de l'Industrie.
- Le 26.03.1991 : FEDER Jérôme, de Jean-Marc FEDER et Claudine MULLER,
30 a, rue du Rhin.
- Le 28.03.1991 : RENTZ Marion, de Daniel RENTZ et Joëlle DEFORGES,
10 b, rue du Castel Fleuri.
- Le 30.03.1991 : VALNAUD Nicolas, de Martial VALNAUD et Anne-Léa GASSER,
4, rue de l'Industrie.
- Le 18.04.1991 : BRUNET Aurélien, de Pascal BRUNET et Rachel STEINBACH,
14, rue des Imprimeurs.
- Le 23.04.1991 : KLEIN Adeline, de Alphonse KLEIN et Agnès ROST,
10, rue de la Chapelle.
- Le 26.04.1991 : HOLDER Charles, de Eric HOLDER et Andréa LIMOUZIN,
16, rue Joffre.
- Le 01.05.1991 : PRIVAT Marika, de Marcel PRIVAT et Marie-Christine ZUSSY,
36, rue du Castel Fleuri.
- Le 22.05.1991 : FALLECKER Hervé, de Brice FALLECKER et Claudine BRUCKERT,
1, rue de l'Est.
- Le 22.05.1991 : FALLECKER Stève, de Brice FALLECKER et Claudine BRUCKERT,
1, rue de l'Est.
- Le 26.05.1991 : BELGACEM Linda, de Béchir BELGACEM et Ratiba MIZOURI,
1, rue du Castel Fleuri.
- Le 02.06.1991 : PLOSKONKA Marine, de Frédéric PLOSKONKA et Caroline HARTMANN,
83, rue des Vosges.
- Le 07.06.1991 : THIVER Sonia, de Christian THIVER et Monique SCHNEIDER,
11, rue de la Chapelle.
- Le 21.06.1991 : HAFFNER Thibaut, de Roger HAFFNER et Brigitte LARDE,
7, rue du Pont.
- Le 03.07.1991 : DHIEB Hosem, de Hedi DHIEB et Monia M'HEMDI,
6, rue des Vosges.
- Le 11.07.1991 : GERBER Lucas, de Michel GERBER et Claudine ARNOLD,
4, rue Joffre.
- Le 19.07.1991 : PELRAS Théophile, de Frédéric PELRAS et Séverine PASCOT,
15, rue de la Chapelle.
- Le 23.07.1991 : LUSCHER Gautier, de Bernard LUSCHER et Georgette ZUSSY,
22, rue du Grand'Pré.
- Le 15.08.1991 : BELTZUNG Marjolaine, de Julien BELTZUNG et Claudine HILDENBRAND,
21, rue du Castel Fleuri.
- Le 25.08.1991 : LUTTENBACHER Jérémy, de Jean-Jacques LUTTENBACHER et Yolande HOYO,
14, rue du Grand'Pré.
- Le 27.08.1991 : ESTIOT Justine, de Cyrille ESTIOT et Chantal LERCH,
23, rue des Tilleuls.
- Le 28.08.1991 : KOBEL Julie, de Christian KOBEL et Catherine BAZIN,
9, rue du Castel Fleuri.
- Le 06.10.1991 : STEIGER Fanny, de Denis STEIGER et Doris KAISSEK,
2, rue de l'école.
- Le 09.10.1991 : LERCH Elodie, de Dominique LERCH et Jocelyne FINK,
17 a, rue du Rhin.



- Le 12.10.1991 : SANGREGORIO Aurélien, de Rossano SANGREGORIO et Estelle LOHNER, 18, rue du Grand'Pré.
- Le 19.10.1991 : BRAUN Clara, de Luc BRAUN et Marie Josée CADET, 11, rue du Rhin.
- Le 22.10.1991 : OUARGHI Sophia, de Mohamed OUARGHI et Saïda ALLOUCHI, 19, rue de la Carrière.
- Le 03.11.1991 : HORTER Kévin, de Christian HORTER et Marie PAYET, 34, rue du Rhin.
- Le 17.12.1991 : BURGUY Davy, de Denis BURGUY et Marie GERALDES, 22, rue du Burn.

Omis en 1990.

- Le 26.05.1990 : BEMBENECK Sylvain, de Michel BEMBENECK et M.-Catherine WALTER, 35, rue du Chemin de Fer.

• MARIAGES.

Célébrés dans la Commune.

- Le 19.04.1991 : MONPOINT Philippe de Saint-Louis et DUBIEF Rachel de Bitschwiller-lès-Thann.
- Le 08.06.1991 : TSCHAEGLÉ Luc de Bitschwiller-lès-Thann et ROECKEL Andrée de Riedisheim.
- Le 27.07.1991 : BLUM Jean-Luc et RUFFIO Gabrielle tous deux de Bitschwiller-lès-Thann.
- Le 03.08.1991 : THROO Christophe de Bitschwiller-lès-Thann et WIRTH Danielle de Burnhaupt-le-Haut.
- Le 07.09.1991 : LEMBLE Philippe et ROSSIGNOL Corinne tous deux de Bitschwiller-lès-Thann.
- Le 21.09.1991 : MENDEL Serge et RAMTANE Hakima tous deux de Bitschwiller-lès-Thann.
- Le 05.10.1991 : BOESCH Mathieu de Bitschwiller-lès-Thann et BRAND Bénédicte de Vieux-Thann.
- Le 19.10.1991 : BURGLIN René et COUTURIER Claudette tous deux de Bitschwiller-lès-Thann.



Célébrés hors de la Commune.

- Le 25.05.1991 : A Willer-sur-Thur, RINGENBACH Pascal de Bitschwiller-lès-Thann et BARTH Jeanine de Willer-sur-Thur.
- Le 22.06.1991 : A Marles-lès-Mines, POMART Didier de Bitschwiller-lès-Thann et PONCHEL Myriame de Marles-lès-Mines.
- Le 27.07.1991 : A Vieux-Thann, SAVIO Etienne de Bitschwiller-lès-Thann et HERZOG Fabienne de Vieux-Thann.
- Le 17.08.1991 : A Valdieu-Lutran, MEURET Daniel de Bitschwiller-lès-Thann et WIRA Geneviève de Valdieu-Lutran.
- Le 30.08.1991 : A Wittelsheim, WEINGARTNER Alain de Bitschwiller-lès-Thann et COILLOT Sophie de Wittelsheim.
- Le 31.08.1991 : A Thann, RUEFF Thierry de Bitschwiller-lès-Thann et MIESCH Caroline de Thann.
- Le 16.11.1991 : A Wittelsheim, FERRARI Pascal de Bitschwiller-lès-Thann et MICHEL Sylvie de Wittelsheim.

• DECES.

- Le 01.01.1991 : JENNY née ASIMUS Emilie, 41, rue Joffre.
- Le 01.01.1991 : BEHRA née WEISS Marthe, 41, rue Joffre.
- Le 18.01.1991 : CAZZIA Jean-Baptiste, 18, rue de la Carrière.
- Le 05.02.1991 : BAUMGART Emile, 5, rue du Pont.
- Le 13.02.1991 : ANDERHALT Marthe, 3, rue de l'Ecole.
- Le 21.02.1991 : GRUNENWALD Edouard, 21, rue Joffre.
- Le 25.02.1991 : KARCH Marthe, 21, rue du Pont.
- Le 02.03.1991 : LIDY Caroline, 41, rue Joffre.
- Le 19.03.1991 : BASADONNE née PARRA Y GONZALEZ Joséfa, 2, rue de la Fonderie.
- Le 19.03.1991 : NUSBAUM René, 12 a, rue de l'Ecole.
- Le 04.04.1991 : MUNSCH née SONNELITTER Jacqueline, 2, chemin de l'Allenborn.
- Le 26.04.1991 : AHMIDA André, 18, rue des Imprimeurs.
- Le 05.05.1991 : SIKORA née GRZELCZAK Séverine, 41, rue Joffre.
- Le 24.05.1991 : HUMBERT Edmond, 15, rue du Chemin de Fer.
- Le 29.05.1991 : HUBER née UNTERNÄHRER Anna, 1, rue des Vosges.
- Le 07.07.1991 : PRIVAT Marika, 36, rue du Castel Fleuri.
- Le 27.07.1991 : BURGUNDER Jean-Baptiste, 9, rue Longchamp.
- Le 22.09.1991 : GRETHA Daniel, 15 a, rue du Rhin.
- Le 19.10.1991 : WINTZER Xavier, 23, rue Joffre.
- Le 20.10.1991 : NEFF née EHERLER Rosalie, 56, rue des Vosges.
- Le 24.10.1991 : SIEFERMANN Bernard, 3, rue Joffre.
- Le 02.11.1991 : LUTTENBACHER Paul, 28, rue du Rhin.
- Le 14.11.1991 : LOHNER née BRUCKERT Marie, 3, rue de la Carrière.



ANNIVERSAIRES

NOCES DE DIAMANT

— Le 12.08.1992 : BEHA Edouard et HAETTINGER Caroline, 25, rue Joffre.

NOCES D'OR

— Le 02.10.1992 : METHIA Anatole et EHRET Angèle, 6, rue du Grand'Pré.

90^e ANNIVERSAIRE

- Le 05.01.1992 : RUFFIO Lucien, 6, rue Longchamp.
- Le 10.02.1993 : CONRAD Eugène, 41, rue Joffre.
- Le 21.02.1993 : LENER née BLUEM Aline, 12, rue de la Carrière.



85^e ANNIVERSAIRE

- Le 08.05.1992 : PARMENTIER née KRAFFT Jeanne, 10 b, rue des Vosges.
- Le 16.08.1992 : MURAT née WIRTH Olive, 17, rue des Tilleuls.
- Le 18.08.1992 : MUNDING née GIRARDEY Hélène, 29, rue des Vosges.
- Le 05.10.1992 : FALLECKER née SCHWEITZER Eugénie, 41, rue Joffre.
- Le 23.11.1992 : STANTINA Antoine, 13, rue de l'Est.
- Le 23.01.1993 : EHRET née WETTERER Elisabeth, 13, rue du Rhin.
- Le 23.02.1993 : ARNOLD Léon, 36, rue du Rhin.

80^e ANNIVERSAIRE

- Le 28.02.1992 : HENTZ née UHLEN Marcelle, 7, rue du Rhin.
- Le 29.02.1992 : HOFFNER née EWIG Odile, 1, rue du Grand'Pré.
- Le 25.05.1992 : ARNOLD née PRONGUÉ Henriette, 36, rue du Rhin.
- Le 30.05.1992 : ARNOLD née GLASSER Angèle, 19, rue des Tilleuls.
- Le 13.09.1992 : WINTZER née KESSLER Jeanne, 23, rue Joffre.
- Le 14.09.1992 : MURA née GSTALDER Marie-Thérèse, 15, rue du Rhin.
- Le 05.10.1992 : TSCHUPP née CLAUDEL Marie, 32, rue des Vosges.



*B*ITSCHWILLER AU TEMPS DE LA REVOLUTION FRANÇAISE DE 1789

(Suite et fin de l'article paru dans le Bulletin N° 21)

Dans les précédents articles nous avons vu comment la vallée de Saint-Amarin a été ébranlée par une sorte de tremblement de terre qui provoqua l'écroulement de toutes les structures de l'édifice social et administratif de l'époque.

Comme lors d'un séisme la secousse, provoquée par la rupture des tensions internes accumulées au cours des siècles, va engendrer le chaos.

Nous allons essayer de voir comment va se rétablir un nouvel équilibre des forces.

PARTIE 3 :

LA MISE EN PLACE DE NOUVELLES STRUCTURES.

Dans un premier temps le calme a du mal à se rétablir dans la vallée. La situation est préoccupante.

Le clergé qui, en grande partie, avait soutenu la population tente de calmer les esprits. JOHANNOT essaye également de jouer un rôle modérateur tout en continuant de défendre activement les intérêts des communautés.

Dans la nuit du 4 août 1789, les privilèges sont abolis, c'est donc toute l'ancienne administration qui est balayée mais rien n'est là pour la remplacer. C'est l'anarchie.

A Bitschwiller-Willer, les mines et l'activité métallurgique sont à l'arrêt, plongeant une partie de la population dans la misère. Les anciens contrats d'affermage ne sont plus valables tandis que rien n'est en place pour négocier de nouveaux contrats. Les communautés s'opposent à la fourniture de bois pour le redémarrage des usines. C'est l'impasse.

L'Assemblée Nationale consciente des problèmes va, durant l'automne 1789, s'attacher à doter le royaume de toutes nouvelles institutions administratives. Après des discussions longues et passionnées, les décrets pris en novembre-décembre 1789 furent révolutionnaires. La base du nouvel ordre était le sujet, promu citoyen, et appelé à participer à la désignation des nouveaux organes administratifs.

La France est divisée en 83 départements eux-mêmes divisés en districts et cantons. L'Alsace sera partagée en 2 départements : le Haut-Rhin et le Bas-Rhin.

Bitschwiller ainsi que toute la vallée fera partie du canton de Thann qui lui-même se retrouvera dans le district de Belfort. A la même époque, le 14 décembre 1789 paraît la loi sur les nouvelles municipalités. Au mois de février 1790 les élections ont lieu dans les quatre paroisses de la vallée c'est-à-dire : Saint-Amarin, Mollau, Oderen et Willer.

Nous ne nous attarderons que sur les résultats de cette dernière paroisse puisque Bitschwiller en fait partie en même temps que Goldbach, Altenbach, Neuhouse et Willer elle-même.

Etaient électeurs, les citoyens " actifs " c'est-à-dire ceux qui payaient un impôt d'un montant au moins égal au salaire de 3 journées de travail. D'après le protocole d'élection, on sait que la communauté de Willer comptait 2.196 habitants mais il n'y avait que 126 électeurs.

Pour commencer, les électeurs présents désignent " les 3 plus anciens d'âge parmi les membres de l'assemblée pour faire fonction de scrutateurs ". Sont désignés :

- Moritz MUNSCH, 74 ans,
- Antoine KOLLER, 70 ans,
- Caspar EHLINGER, 70 ans.

Chaque Mairie va donc élire un conseil composé de :

- 1 maire,
- 5 conseillers,
- 18 notables,
- 1 procureur qui assiste le conseil sans droit de vote, il est chargé de défendre les droits de la commune.

Pour être élu il faut être âgé d'au moins 25 ans et payer un impôt direct égal à 10 jours de travail.

Pour ce qui est de Willer, les élections ont lieu les 14 et 15 février 1790 et les résultats étaient les suivants :

- Maire : Johannes BURGUNDER (W), 125 voix sur 126.
- Conseillers : Théobald THIEDRICH (G),
Hans Théobald ARNOLD (G),
Johannes GALAT (B), 100 voix,
Franz Joseph SCHERRER (B), 91 voix,
Jacob MANG (W).
- Notables : *Pour Bitschwiller*
Johannes EHLINGER,
Joseph FLIER,
Jorg RABISCHUNG.
- Procureur : Petter RUDLER.
- Secrétaire : Nicolas PRENEZ.

A noter que le maire Johannes BURGUNDER était déjà l'ancien syndic élu en 1788. Il a également accompagné SCHILLING à Paris pour suivre le long procès qui a opposé les communautés de la vallée à l'abbaye de Murbach au sujet des forêts.

Que savons-nous des hommes élus pour Bitschwiller :

- Jean GALLAT était cabaretier,
- François Joseph SCHERRER aubergiste,
- Jean EHLINGER cultivateur.

En décembre 1789, on assiste également à la création des assignats, sorte de monnaie papier qui va jouer un rôle important et qui est garantie sur la valeur des biens du clergé déclarés biens nationaux ; le mois de mai 1790 verra d'ailleurs le début de la mise en vente de ces biens nationaux.

Mais un nouveau problème surgit et qui va agiter beaucoup les esprits. En juillet 1790 c'est la constitution civile du clergé suivie de la création de l'évêché du Haut-Rhin. Ces mesures sont complétées en janvier 1791 par la prestation du serment civique par les prêtres. Pour ce qui nous concerne le curé de Willer, KELLER va prêter serment, il en est de même du curé de Saint-Amarin, MEURET.

Notons encore en 1791 la fondation à Thann de la "*Société des Amis de la Constitution*".

Cette société va jouer un rôle important, mettant sous son contrôle toute l'administration, ce sera une sorte de contre-pouvoir politique surtout sous la Terreur et qui ne sera dissoute qu'après la chute de Robespierre.

On y retrouve beaucoup d'industriels de la région qui veulent affirmer leur appartenance et leur attachement au nouveau régime. Bitschwiller y sera représentée par :

- J.B. COLIN, commis de l'industrie métallurgique,
- Cl. F. GROSJEAN, cultivateur,
- Fr. Jos. SCHERRER, cabaretier.

DISTRICT DE BELFORT



Carte du district de Belfort, divisé en neuf cantons

Composition de l'auteur

Fond de carte DDE et CNRS, complété au vu du tableau général des cantons (ADHR - L 74)

CONCLUSION.

En guise de conclusion, essayons de voir comment la population de Bitschwiller sort de cette première période de la crise révolutionnaire. On va distinguer deux groupes distincts :

— Le monde ouvrier, qui est bien représenté à Bitschwiller et Willer, est le grand perdant de la Révolution. Il y a un renchérissement du coût de la vie et surtout une flambée du prix du pain alors que les ouvriers n'ont plus de travail. En effet les usines sont abandonnées, les ouvriers sont restés au chômage pendant au moins 18 mois pieds et mains liés car la Direction refusait de leur délivrer les certificats de bonne conduite indispensables pour aller se faire embaucher ailleurs. Un autre acte important joue contre le monde ouvrier : la loi LE CHAPELIER du 14 mai 1791. Elle interdisait les corporations toutes puissantes mais en même temps elle privait les ouvriers du droit de s'associer, de se coaliser et de se mettre en grève. La Révolution a renversé l'ancienne classe dirigeante, la noblesse — mais elle met en place une nouvelle élite, la bourgeoisie d'affaire. Il n'est donc pas étonnant que cette dernière ait cherché à museler la classe ouvrière naissante.

— En ce qui concerne le monde rural, agriculteurs et artisans, leur situation est meilleure ; la Révolution est bien accueillie. Ils y trouvent des avantages matériels, l'inflation monétaire, surtout avec les assignats, facilite le paiement de leurs dettes. L'achat à bon compte de biens nationaux mis en vente à partir de juin 1790 permet la constitution d'un patrimoine appréciable. Il faut signaler également que les récoltes de 1790 et 1791 sont bonnes.

Mais cette période que l'on a appelé " *la Révolution modérée* " va se terminer et bientôt tout allait changer. La guerre est déclarée le 20 avril 1792 et elle opposera la France à la plupart des souverains européens. La guerre cela veut dire, levées de troupes, passages et hébergements de soldats, crise du ravitaillement, crise monétaire. Puis en 1793 s'installe " *la Terreur* ", un régime qui ne prendra fin qu'en juillet 1795 avec la chute de ROBESPIERRE.

Jean-Pierre GASSER.

BIBLIOGRAPHIE

- M. DROUOT — *Les prémices de la Révolution et les journées révolutionnaires dans la vallée de la Thur*, ASHRTG, T. XVII, pp. 55-78.
- J.M. SCHMITT — *Aux origines de la Révolution industrielle en Alsace. Investissements et Relations sociales dans la vallée de Saint-Amarin au 18^e siècle*, ISTR, 1980.
- F. ROSENBLATT — *Les acteurs de la Révolution dans la vallée de Saint-Amarin en 1789 et 1790. Vive 89 en Haute Alsace — La Révolution Française et l'Alsace*, T. 2, pp. 131-151.
- J.C. WINNLEN — *1790-1792 le Haut-Rhin — Révolution des Institutions — La Naissance d'un département*, Alsagraphie, 1989.

*P*RESERVER NOTRE MEMOIRE

L'équipe qui avait organisé l'exposition "BITSCHWILLER ET SON PASSÉ" poursuit son travail car cette exposition ne constituait pas une fin en soi mais un début : faire prendre conscience aux gens du village de la richesse qui se cachait au fond d'un tiroir ou dans un grenier, leur montrer que beaucoup de ces objets pouvaient reprendre vie et que pour leur rendre leur âme il suffisait bien souvent de les mettre en valeur.

Cette équipe est en train de répertorier et classer des photos et documents déjà en sa possession. Elle constitue une sorte de mémoire visuelle permettant de mieux se rendre compte de l'évolution du village depuis la fin du siècle dernier : Ici un chemin de terre et des prés, aujourd'hui tout un quartier. Là un vignoble étendu, réduit maintenant à la forêt ou à des terres en friches.



La classification d'autres documents tels que livres, extraits d'articles, coupures de journaux, objets divers va suivre.

Si vous avez encore chez vous des documents, photos ou autres objets ayant trait à notre passé, confiez-les à cette équipe, ils seront en de bonnes mains.

Mais il y a tout un secteur qui échappe encore à cet archivage : c'est celui des traditions et de la mémoire orale. Ce sont des choses qui se perdent actuellement à une allure vertigineuse, les enfants n'ont plus le temps d'écouter ce que racontent les grands-parents. Ils les voient peu car ils ne vivent plus sous le même toit. Les veillées, au cours desquelles s'échangeait beaucoup cette mémoire orale ont complètement disparu.

Qui se souvient encore des chansons que l'on chantait lors des mariages ? Les poèmes que l'on récitait ? Qui sait encore ce qu'est un "charivari" ?

Si les faits de guerre sont répertoriés dans les livres, rares sont les personnes qui peuvent encore raconter comment les gens se débrouillaient pour survivre durant les quatre années de la guerre 1914-1918.

Il en est de même de certains métiers. Il nous restera des outils, mais personne pour nous dire comment on s'en servait.

Il y a là un énorme travail de collecte, de transcription, de répertoriage et d'archivage à faire. Mais c'est là aussi que l'on va se heurter à un gros problème.

Quelle personne âgée est prête à se "livrer" à chanter dans un micro, à raconter son vécu ?

Que de travail préparatoire : d'abord de repérage des gens qui ont quelque chose à transmettre, ensuite de mise en confiance de ces personnes avant de pouvoir enregistrer un document exploitable. La mise en confiance des personnes pourrait passer par une réunion de plusieurs personnes ou au sein du "Club du 3^e âge" par exemple.

Le document qui aura été recueilli, dans la mesure du possible, devra être transcrit pour être conservé avec plus de sécurité, car une bande magnétique est un support très fragile.

Ce n'est qu'au prix de ce travail de fourmi que nous pourrons sauvegarder une petite parcelle de notre mémoire collective.

Dans ce domaine, toute aide sera la bienvenue pour collaborer à ce travail minitieux mais combien enrichissant.



CROISER BITSCHWILLER DU PASSE AU PRESENT

(Voir grille page 31)

Nous vous proposons un jeu de mots qui s'entrecroisent, dont vous trouverez ci-dessous les définitions.
La plupart de ces mots ont trait à Bitschwiller et à son industrie.

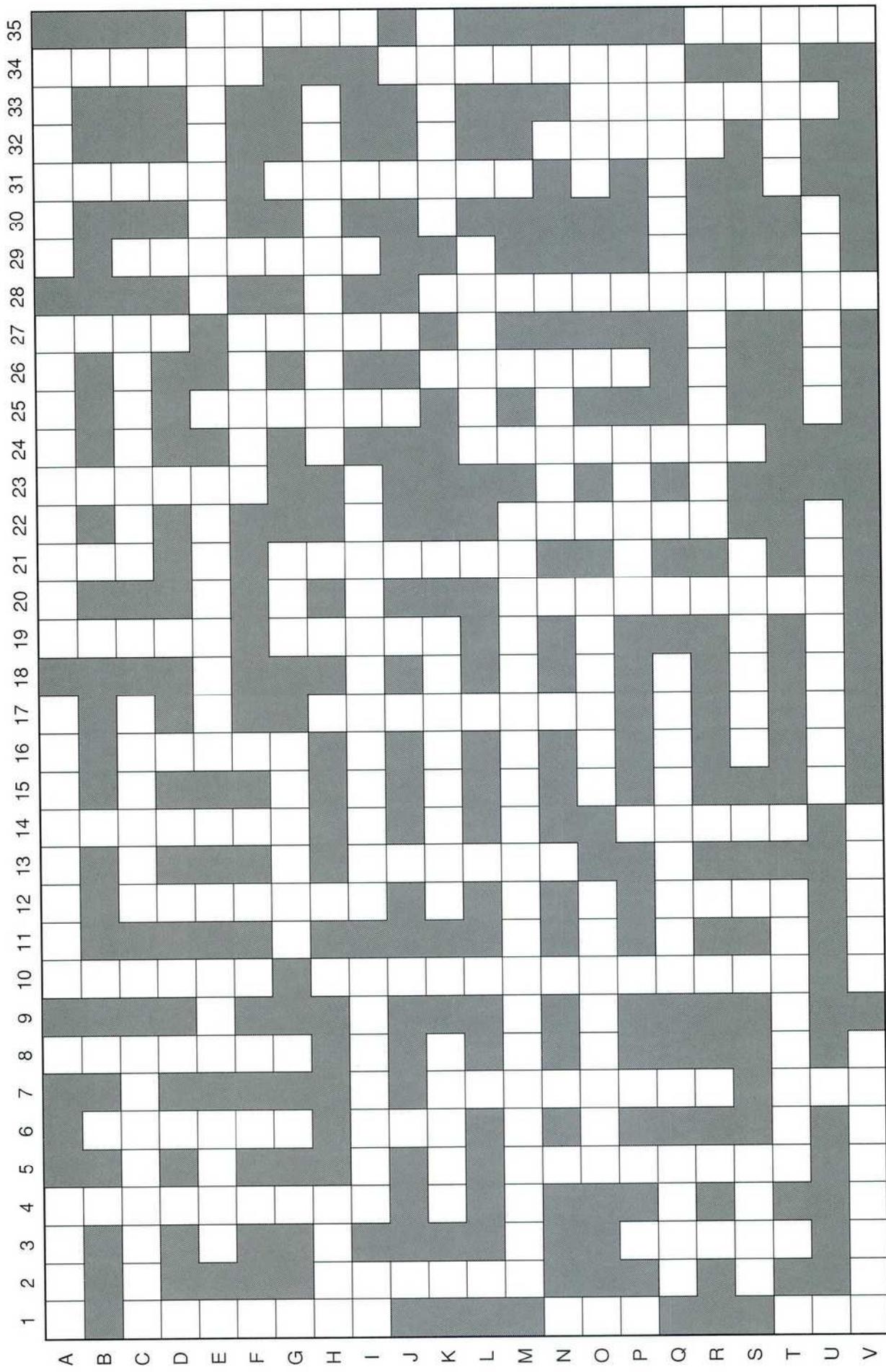
HORIZONTALEMENT

- A — Il fut maire pendant la période révolutionnaire.
— Famille d'industriels à l'origine de la mécanisation dans le textile.
— On y transforme la fibre en fil.
— Ateliers où l'on travaille à chaud des métaux.
C — De cette industrie, il ne reste plus que le nom d'une rue.
— Industriels et maires au XIX^e siècle.
— On y trouve beaucoup de métiers.
E — Support de montage.
— Entreprise de câblage (abrév.).
— Ont vendu du terrain pour construire l'église.
— Fait peur aux enfants, mais servait également à battre le fer.
F — Usine à miel.
G — Gratter.
— Alerte.
H — Maison d'arrêt.
— Indispensable pour faire avancer le train.
I — Celle de notre vallée n'est pas toujours propre.
— On y fabriquait des outils coupants.
K — Sous terre ou à ciel ouvert.
— Fabriquées à Bitschwiller, elles assurent un mouvement de va-et-vient.
— Le nôtre est dit tempéré.

- M — Ces industriels étaient originaires de Bâle.
— Assuraient en forêt la transformation du bois en charbon.
N — Qu'elle soit bonne ou mauvaise, elle passe.
O — Matière première.
— Il ne forme plus un grand troupeau.
— Fabrique du matériel de régulation.
P — Sorte de fer.
— Ancien mot pour tromperie.
Q — Pendant longtemps le principal employeur du village.
— A pris la succession du précédent.
— Entreprise du bâtiment.
R — Minerais.
S — Est installée dans un ancien atelier textile, sa boule métallique brille au soleil.
— Unité de mesure de minerais.
T — Plancher surélevé.
— Ceux que l'on fabriquait il y a quelques années, étaient danois.
U — Son exploitation a laissé un grand vide dans notre paysage.
— A quitté le Sundgau pour venir s'installer à Bitschwiller.
V — Célèbre famille d'industriels et d'hommes politiques.
— Se pratiquait hier dans la Thur, aujourd'hui dans l'étang.

VERTICALEMENT

- 1 — Atelier textile.
 — Cette célèbre marque automobile occupait une de nos usines pendant la dernière guerre.
 — Largeurs de tissus.
- 2 — Ce noble fut le précurseur de l'industrie métallurgique.
- 3 — Cours d'eau artificiel.
- 4 — Dernier exploitant d'une tuilerie.
- 5 — Sorte de minerai de fer très appréciée.
- 6 — Matière première pour le 4.
 — Produit de la vigne.
- 7 — Maire après la dernière guerre.
- 8 — S'il ne s'occupait pas de publicité, on en grignoterait.
- 10 — Exploitait un atelier de mécanique.
 — On colorait celui de Wildenstein avec des sous-produits de la Fonderie.
 — Associé à Martinot.
- 12 — Produit de la carrière.
 — Fut pendant longtemps la seule énergie disponible.
- 13 — Bus.
- 14 — Fait la navette.
 — Nous tient chaud.
- 16 — Associé à Stehelin.
- 17 — Industriel associé à Galland.
- 19 — Nos mineurs espéraient toujours trouver le bon.
 — Ne contiennent rien.
- 20 — Il fut au gaz avant d'être électrique.
- 21 — Lieu de repos.
 — Vit de la terre.
- 22 — Roi des forêts.
- 23 — Réduire de volume.
- 24 — Matière première.
- 25 — S'ouvrir, naître.
- 26 — Grande surface.
- 27 — Transpirer.
 — Usé, rongé par le temps.
- 28 — Pyramides de loisirs.
- 29 — Houille.
- 31 — Servait à filer le chanvre ou le lin.
 — Celui inventé à Bitschwiller était à vapeur.
- 32 — Ancien magasin à succursales.
- 33 — Concessionnaire automobile.
- 34 — Décaper.
- 35 — Surnom donné au transport aérien de la carrière.
 — Textile.
 — Grâce à leurs paraboles, nous recevons les images célestes.



REGLES DE VOISINAGE

• REGLES DE VOISINAGE

Mitoyenneté, plantations, ouvertures, clôtures, constructions sur limite de propriété : autant de sources d'interrogation et parfois même de conflits. La plupart du temps, ces conflits éclatent faute de connaissance suffisante des règles qui s'appliquent. Il s'agit essentiellement des dispositions que contient le Code Civil (servitudes de droit privé) et des règles de construction précisées par le Plan d'Occupation des Sols (règles d'urbanisme).

En tout état de cause, une demande de permis de construire devra être déposée ou une déclaration de travaux sera à effectuer avant la réalisation d'un éventuel projet même si celui-ci semble conforme aux servitudes de droit privé. Toutes les précisions utiles pourront alors être fournies par le secrétariat de la mairie.



• LA MITOYENNETE

Les murs séparant deux bâtiments.

Un mur est considéré comme mitoyen si la surface de contact de deux bâtiments de hauteurs et de largeurs égales, coïncide entièrement.

Si les deux bâtiments sont de hauteurs inégales, la partie surélevée appartient au propriétaire du bâtiment le plus élevé.

Les murs séparant deux terrains.

Ces murs sont mitoyens lorsqu'ils sont élevés sur les deux propriétés qu'ils séparent et non-mitoyens lorsqu'ils sont élevés sur l'une des deux propriétés. Dans ce dernier cas, le propriétaire du mur est le propriétaire du terrain sur lequel le mur est élevé.

Avant une intervention sur un mur mitoyen, les deux propriétaires doivent de toute manière se mettre d'accord.



• LES DISTANCES DE PLANTATION

La distance entre la limite séparant deux propriétés et des plantations d'arbres, d'arbustes ou de haies est calculée depuis cette limite séparative ou le milieu d'un mur mitoyen jusqu'au centre des arbres ou des haies.

Une distance minimale de 2 m est à respecter entre une limite séparative et une plantation dépassant 2 m de hauteur, aucune branche ne devant cependant dépasser la limite.

La distance minimale entre une limite séparative et une plantation ne dépassant pas 2 m de hauteur est de 0,50 m.

Les règles de distance et de hauteur ne concernent pas les arbres de plus de 30 ans d'âge ou plantés avant le morcellement d'un terrain, ni les plantations adossées aux murs séparant deux propriétés. Dans ce dernier cas les règles sont les suivantes :





— Si le mur est mitoyen, chaque propriétaire peut faire pousser des arbustes en espalier du côté qui lui appartient à condition que la hauteur des branches ne dépasse pas la crête du mur.

— Si le mur est non-mitoyen, seul le propriétaire du mur a le droit de faire pousser des arbres en espalier de son côté, toujours à condition que les branches ne dépassent pas la crête.



• LES VUES ET LES PERCEMENTS D'OUVERTURE

Mur mitoyen

Aucune ouverture ou fenêtre ne peut être percée dans un mur mitoyen sans l'accord du propriétaire voisin.

Mur non-mitoyen

Dans un mur non-mitoyen situé sur une limite séparative des ouvertures peuvent être réalisées sous réserve que :

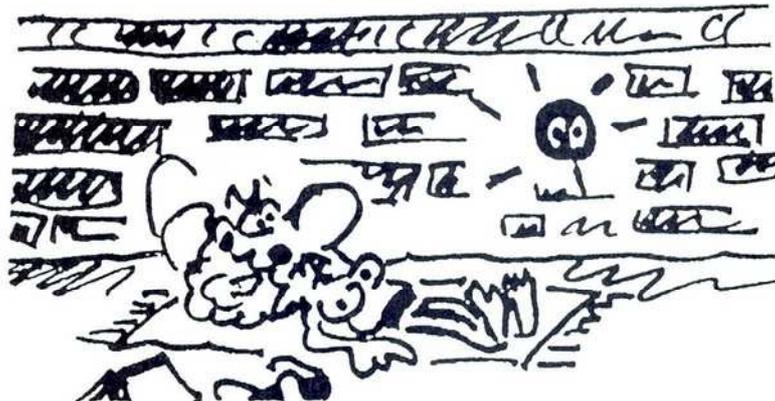
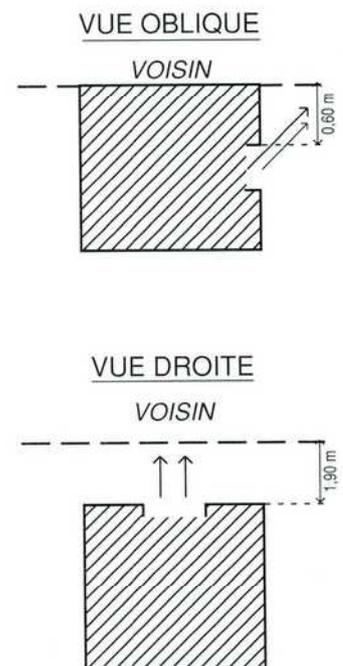
- le bas de l'ouverture soit situé à 2,60 m du sol de la pièce à éclairer pour un rez-de-chaussée et à 1,90 m pour une pièce en étage,
- la partie vitrée soit fixe et complétée par un treillis métallique ou constituée de briques ou carreaux épais en verre translucide.

Vues obliques

Des ouvertures avec vue oblique sur la propriété voisine peuvent être percées si la distance entre la limite des deux propriétés et le percement de l'ouverture est au moins de 0,60 m.

Vues droites

Des ouvertures avec vue droite sur la propriété voisine peuvent être percées si la distance précédemment évoquée est de 1,90 m au moins.



RECENSEMENT DE MARS 1990

Les résultats définitifs du 32^e recensement de la population de mars 1990 ont été communiqués en juillet 1991.

D'après ce document, dont nous publions ci-dessous quelques extraits, la population de Bitschwiller se chiffre officiellement à 2.053 habitants (ne sont pas prises en compte les personnes demeurant dans les nouveaux logements H.L.M. du Castel Fleuri, environ 80 personnes). Pour mémoire, 1.922 habitants au recensement de 1982.

POPULATION TOTALE PAR SEXE ET AGE					MENAGES SELON LA NATIONALITE DE LA PERSONNE DE REFERENCE			
AGE AU 31-12-90	POPULATION TOTALE		HOMMES	FEMMES	NOMBRE DE PERSONNES DU MENAGE			
					ENSEMBLE	FRANÇAIS	ETRANGER	
TOTAL	2053	100,0	1018	1035	Nombre de ménages :			749
0-19	485	23,6	253	232	Ménages composés de :			693
20-39	603	29,4	323	280	1 personne			56
40-49	249	12,1	135	114	2 personnes			8
50-59	252	12,3	124	128	3 personnes			18
60-74	293	14,3	134	159	4 personnes			5
75 ou +	171	8,3	49	122	5 personnes			10
					6 personnes ou +			5
								10

NATIONALITE												
CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES	ENSEMBLE				HOMMES				FEMMES			
	Ensemble	Français	Etrangers	%	Ensemble	Français	Etrangers	%	Ensemble	Françaises	Etrangères	%
POPULATION TOTALE	2053	1908	145	7,1	1018	942	76	7,5	1035	966	69	6,7
0-14 ans	342	310	32	9,4	179	164	15	8,4	163	146	17	10,4
15-24 ans	277	256	21	7,6	150	137	13	8,7	127	119	8	6,3
25-39 ans	469	444	25	5,3	247	236	11	4,5	222	208	14	6,3
40-59 ans	501	460	41	8,2	259	236	23	8,9	242	224	18	7,4
60 ans ou plus	464	438	26	5,6	183	169	14	7,7	281	269	12	4,3
ACTIVITE :												
Actifs ayant un emploi	834	795	39	4,7	514	483	31	6,0	320	312	8	2,5
salariés	754	720	34	4,5	461	435	26	5,6	293	285	8	2,7
non salariés	80	75	5	6,3	53	48	5	9,4	27	27	0	0,0
Chômeurs	86	77	9	10,5	30	24	6	20,0	56	53	3	5,4

CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS		
CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS	ENSEMBLE DES LOGEMENTS	NOMBRE TOTAL DE PERSONNES
TYPE DE LOGEMENT :		
Maison individuelle	438	1255
Logement dans un immeuble collectif	280	656
Ferme	1	2
Autres	30	73
NOMBRE DE PIECES :		
- 1 pièce	5	5
- 2 pièces	66	106
- 3 pièces	153	325
- 4 pièces	202	529
- 5 pièces	167	511
- 6 pièces ou plus	156	510
CONFORT :		
Ni baignoire ni douche, sans WC à l'intérieur	19	26
Ni baignoire ni douche, avec WC à l'intérieur	21	42
Baignoire ou douche, sans WC à l'intérieur	22	57
Baignoire ou douche, WC int., sans chauff. cent.	207	534
Baignoire ou douche, WC int., avec chauff. cent.	480	1327

LE SAVIEZ-VOUS ?

• PERMANENCES :

- **C.P.A.M.** (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) :
Tous les mardis de 11 h. 15 à 12 h., à la mairie (1^{er} étage).
- **U.N.I.A.T.** (Union Nationale des Invalides et Accidentés du Travail) :
Tous les 3^e mardis des mois impairs (sauf juillet) de 11 h. à 12 h., à la mairie (1^{er} étage).
- **CONSULTATION LOGEMENT :**
Tous les vendredis de 17 h. à 18 h., à la mairie (1^{er} étage).

• RAMASSAGE DES ORDURES ENCOMBRANTES :

- Prochains passages du camion de ramassage :
1^{er} mardi de mars (3.3.92)
1^{er} mardi de juin (2.6.92).

• VIDOR :

Dans le cadre du contrat d'exploitation de la déchèterie du S.I.V.U. de Thann-Cernay, la société VIDOR est chargée de collecter des déchets encombrants, de porte en porte.

Ce ramassage est réservé aux personnes ayant des difficultés de transport ou de déplacement (personnes âgées, handicapées).

Pour cela, il suffit de prévenir au Numéro Vert (appel gratuit) : 05.39.55.46 (de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.).

• BONNES LECTURES :

Des livres pour tous les goûts, pour tous les âges, prêtés gratuitement.

Rendez-vous place de l'Eglise à Bitschwiller, de 10 h. à 12 h., tous les 2^e lundis du mois :

- | | |
|--------------|----------------|
| — 13 janvier | — juin : férié |
| — 10 février | — 14 septembre |
| — 9 mars | — 12 octobre |
| — 13 avril | — 9 novembre |
| — 11 mai | — 14 décembre |

• CHANGEMENT DU LIEU DE VOTE :

N'oubliez pas, à partir de mars 1992, les élections ne se dérouleront plus à la Mairie, mais dans la **salle de jeux de l'Ecole maternelle**, dont l'accès est de plain-pied et le parking assuré.

RUBRIQUE POUR " GOURMETS ET GOURMANDS "

Afin de sauvegarder les traditions... culinaires de notre région, voici une recette qui nous a été communiquée par Madame M.-F. R., habitante de Bitschwiller.

Vous pourrez aussi nous proposer d'autres recettes typiquement régionales, que nous publierons dans les prochains numéros.

« LES SCHENKALAS » OU PETITES CUISSES DE DAMES

Préparation : 20 mn — **Repos de la pâte :** 2 heures — **Cuisson :** 5 à 6 mn par friture

Ingrédients :

- 300 g d'amandes en poudre.
- 300 g de sucre en poudre.
- 750 g de farine.
- 200 g de beurre.
- 5 œufs;
- 1 verre de cognac.
- 150 g de sucre aromatisé avec une cuillerée de cannelle.
- Le zeste d'un 1/2 citron râpé.
- Sel.
- Huile de friture.

- Mélanger le sucre et les amandes.
- Ajouter le beurre ramolli, les œufs entiers et le cognac, le sel et le zeste de citron râpé.
- Travailler bien le tout.
- Mélanger peu à peu la farine et travailler la pâte quelques minutes.
- Laisser ensuite reposer pendant 2 heures.
- Avec les mains farinées, façonner de petits bâtonnets de la grosseur d'un doigt.
- Les plonger dans l'huile pas trop chaude.
- Les égoutter sur du papier absorbant.
- Les rouler chauds, dans le sucre mélangé à la cannelle.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 1992

AVRIL

12 Concours de Pêche à l'Etang du Kerlenbach.

MAI

28 Marché aux Puces organisé par les Sapeurs-Pompiers.
Challenge Société de Quilles.

JUIN

14 Rallye touristique de la Paroisse.
20 Tournoi interne de Ping-Pong organisé par l'Association des Jeunes.
Feux de la Saint-Jean.
27 Exposition à l'Ecole Mixte : Notre Village " d'autrefois à aujourd'hui ".

JUILLET

3-4-5 Concours de groupement - Gymnastique.
13 Bal tricolore organisé par les Sapeurs-Pompiers.

AOÛT

15-16 Tournoi du Football-Club.

SEPTEMBRE

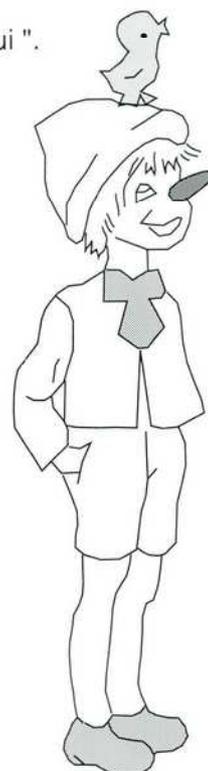
6 Sortie pédestre.
12 Concours de Pétanque - Sapeurs-Pompiers.

NOVEMBRE

21-22 Fête de Sainte-Cécile - Chorale.

DÉCEMBRE

12 Fête de la Sainte-Barbe - Sapeurs-Pompiers.
Fête de Noël de la Gymnastique.
13 Fête de Noël des Personnes Agées.



CALENDRIER DES QUETES 1992

FEVRIER.....Gymnastique

JUIN.....Conscrits

MARS.....Football

SEPTEMBRE.....Chorale

AVRIL.....Quilleurs

NOVEMBRE.....Musique

MAI.....Judo

DECEMBRE.....Pompiers (1)

(1) REMARQUE : Les pompiers n'effectueront qu'un seul passage dans le village. La quête aura lieu le 5 décembre 1992.



Composition florale de M. Charles Bobacher